



Juil-août-sept 2013

N° 136

Le numéro : 4,50 euros
Abonnement : 15,00 euros

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

La croix abattue...

L'actualité nous rappelle l'ambiguïté qui, dès ses origines, caractérise le combat pour l'Algérie française.

Que peut, par exemple, offrir aux Algériens un païen comme Dominique Venner ? Sa religion de pacotille organisée autour de dieux et de déesses de carnaval ? Une religion bien incapable de la moindre action civilisatrice ! Pourquoi quitter l'Islam pour elle ? Veut-il asservir ces « peuplades » au nom de la théorie de la « race supérieure » chère à Jules Ferry ?

Bien qu'ayant, semble-t-il, lui aussi, perdu la foi, c'est dans un tout autre état d'esprit que Hélié Denoix de Saint Marc envisage sa mission d'officier là-bas. Sa déclaration, devant le Haut Tribunal Militaire, le 5 juin 1961, est sans équivoque : « *Nous avons mis dans l'accomplissement de notre mission, souvent ingrate, parfois amère, toute notre foi, toute notre jeunesse, tout notre enthousiasme* ». Et il est abasourdi par « *cette évolution incompréhensible pour nous* » : « *Alors nous avons pleuré. L'angoisse a fait place en nos cœurs au désespoir* ». On peut, cependant, regretter qu'il ne parvienne pas à remettre en cause l'institution qui lui a imposé « *quinze années de sacrifices inutiles* », « *quinze années d'abus de confiance et de reniement* ». Il ne la remet tellement pas en cause qu'il reçoit, à 89 ans, la grand-croix de la Légion d'Honneur des mains de Nicolas Sarkozy. Une cérémonie qui, sans doute, réchauffe le cœur du vieux soldat mais ne répare en rien le préjudice causé aux peuples d'Algérie par la trahison républicaine à leur endroit !

Pourtant, à peine la prise d'Alger effectuée, le roi Charles X avait ordonné l'érection d'une croix sur les hauteurs de la ville. Cette croix n'était pas le symbole arrogant d'une armée triomphante, comme d'aucuns ont voulu le faire croire. Cette croix était le symbole de la paix, de la protection, qu'un État catholique peut offrir, aux chrétiens bien sûr, mais aussi aux non-chrétiens, en attendant qu'eux-mêmes, l'Église évangélisant et la grâce de Dieu aidant, demandent le baptême ! Si l'on n'envisage pas l'action d'un Venner dans un tel contexte, on imagine bien, en revanche, celle d'un Denoix de Saint Marc... Mais la croix voulue par le dernier roi très-chrétien a été abattue dès les premiers jours de la Monarchie de Juillet, abattage confirmé, en quelque sorte, soixante ans plus tard, par le « toast d'Alger »...

Œuvrons pour que, à nouveau, la Croix étende sa protection tutélaire sur la France et sur ceux qui lui font confiance !

Notre monarchie capétienne ne nous a-t-elle pas tracé la voie ?

Vive le roi Louis XX et la reine Marie Marguerite !

Dominique Coudé

Ils nous ont quittés

M. l'abbé Christian Philippe Chanut est décédé le 17 août 2013 à l'âge de 65 ans, après une longue et douloureuse maladie.

Docteur en histoire et en théologie, ancien curé de Saulx-les-Chartreux puis de Champlan dans le sud de Paris, M. l'abbé Chanut avait été curé de Milly-la-Forêt de 2001 à 2007.

Aumônier du Mémorial de France à Saint-Denys, il avait, également, été aumônier du Prince Alphonse de 1975 à la mort du Prince.

L'on se souvient, avec émotion, de l'homélie qu'il avait prononcée lors de la messe de Requiem, le 9 février 1989, à Saint-Denis, quelques jours après le décès du Prince Alphonse (il est possible d'écouter cette homélie sur le site de l'UCLF).



Crédit photo : Édith Coste

Ses obsèques ont été célébrées, devant une foule considérable, le 22 août, en l'église Notre-Dame de l'Assomption de Milly-la-Forêt, par S. Exc. Mgr Michel Dubost, évêque d'Évry.

Son inhumation a eu lieu au cimetière « La Chartreuse » de Bordeaux, le 23 août. Elle a été précédée d'une messe célébrée par un prêtre de la FSSP en l'église Saint-Bruno de Bordeaux.

Une messe de Requiem a, également, été célébrée, le 23 août, en l'église Saint-Denis de Viry-Chatillon.

La Gazette Royale
présente ses très sincères condoléances à
la famille de M. l'abbé Chanut
et à ses très nombreux amis.



M. l'abbé Chanut lors des obsèques de
Madame la duchesse d'Anjou
et de Ségovie

La comtesse Christian de Quatrebarbes, née Gersende de Sabran-Pontevès, s'est éteinte le 21 juin 2013, dans sa 101^e année.

Ses obsèques ont été célébrées le 25 juin, en l'église de La Possonnière en Anjou.

Fidèle soutien de la cause légitimiste, Madame de Quatrebarbes aura, jusqu'à son décès, participé chaque fois qu'elle le pouvait aux manifestations organisées par l'IMB ou l'UCLF.

La Gazette Royale
présente ses très sincères condoléances à
sa famille



Université Saint-Louis
24 juillet 2011

Le combat légitimiste

Bien peu ont conscience de l'extrême fragilité des fondements théoriques des sociétés révolutionnaires et si ces constructions artificielles semblent pourtant triompher sur toute la planète, c'est que, jusqu'ici, elles ont réussi à étouffer le *débat théorique* où elles se savent vulnérables. En effet, pour détourner les hommes des questions essentielles de *loi naturelle*, de *légitimité*, d'*autorité*, de *droit divin*, d'une part on les enivre par un flux continu d'informations futiles qui font écran à la réalité, et d'autre part on ne leur propose qu'un modèle d'action politique s'adressant aux passions avec des techniques de manipulation bien rodées. C'est donc sur le terrain efficace du *débat théorique* sur le fondement des sociétés que les légitimistes portent le combat politique et remporteront la victoire.

1 - Qu'est-ce que la légitimité ?

« La légitimité est l'application du droit royal français tel qu'il est défini dans la théorie statutaire et les lois fondamentales du Royaume »¹, écrit l'historien Guy Augé.

Ces lois, qui obligent à la fois les sujets et leur roi, ont permis l'agrégation de peuples très différents au Royaume, tout en respectant leurs identités et leurs libertés. L'État de droit qu'elles garantissent a rendu possible la pérennité du bien commun à travers les siècles et c'est ainsi que l'institution a généré ce « vivre ensemble » qu'est la Cité².

La genèse empirique des *Lois fondamentales du Royaume* au fil des difficultés ne laisse pas d'étonner : rien de prémédité, aucun *a priori*, mais le simple principe de la soumission au réel, à la nature des choses et, en fin de compte, à l'Auteur de cette nature. De fait, toute monarchie est fondée sur la transcendance et un monarque

n'est obéi que si lui-même est soumis à un ordre qui n'est pas le sien. C'est bien ce principe essentiel de la soumission au Christ Roi des rois que Louis XIV enseigne au Dauphin :

« Et à vous dire la vérité, mon fils, nous ne manquons pas seulement de reconnaissance et de justice, mais de prudence et de bon sens, quand nous manquons de vénération pour Celui dont nous ne sommes que les lieutenants. Notre soumission pour Lui est la règle et l'exemple de celle qui nous est due »³.

Plus loin, le Roi-Soleil prend soin de souligner que cette dévotion ne doit pas être feinte, à telle enseigne que l'historien Alexandre Maral n'hésite pas à le nom-

mer « l'Anti-Machiavel »⁴. Ainsi, un roi ne conserve sa légitimité que s'il obéit à la feuille de route divine : permettre aux sujets de réaliser leur nature d'animal raisonnable, leur assurer au mieux les conditions générales nécessaires pour vivre conformément à leur raison - ce qui n'est rien d'autre que vivre vertueusement, diraient un Confucius, un Cicéron ou un saint Thomas⁵.

« La raison, enseigne Bossuet au Dauphin, est cette lumière admirable, dont le riche présent [...] vient du ciel [...] par laquelle Dieu a voulu que tous les hommes fussent libres »⁶.

2 - Le principe de la Modernité

Le dix-huitième siècle marque une rupture radicale avec l'antique sagesse et Bonald présente cette modernité comme « l'art de tout expliquer, de tout régler sans le concours de la Divinité »⁷. Plus encore, le réel lui-même devient gênant et un Rousseau ne craint pas d'écrire :

« Commençons donc par écarter tous les faits, car ils ne touchent point à la question »⁸.

L'intelligence étant affranchie de la réalité, plusieurs explications, plusieurs sens du monde sont alors possibles et constituent ce que l'on appelle les *idéologies*.

Le célèbre historien François Furet définit l'*idéologie* comme « un système d'explication du monde à travers lequel l'action politique des hommes a un caractère providentiel, à l'exclusion de toute divinité »⁹ ; ailleurs, il précise qu'elle a « pour fonction de masquer la

(Suite page 4)

1) Augé Guy, « Du légitimisme à la légitimité », in *La Légitimité*, n°2, janvier 1975.

2) N'en déplaie aux nationalistes, l'institution est bien première et non l'expression d'un pseudo « génie national ».

3) Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du dauphin*, année 1661, livre second, deuxième section, cité par Alexandre Maral, *Le Roi-Soleil et Dieu, Essai sur la religion de Louis XIV*, Perrin, Paris, 2012, p. 7.

4) Nicolas Machiavel, en véritable fondateur de la modernité politique, déclare : « Il [le prince] doit aussi prendre grand soin de ne pas laisser échapper une seule parole qui ne respire les cinq qualités que je viens de nommer ; en sorte qu'à le voir et à l'entendre on le croie tout plein de douceur, de sincérité, d'humanité, d'honneur, et principalement de religion, qui est encore ce dont il importe le plus d'avoir l'apparence : car les hommes, en général, jugent plus par leurs yeux que par leurs mains, tous étant à portée de voir, et peu de toucher. Tout le monde voit ce que vous paraissez ; peu connaissent à fond ce que vous êtes, et ce petit nombre n'osera point s'élever contre l'opinion de la majorité, soutenue encore par la majesté du pouvoir souverain ». (Machiavel, *Le Prince*, Chap. XVIII, in *Œuvres politiques de Machiavel*, Éd. Charpentier, Paris, 1881, pp. 76-77).

5) L'ancienne Chine enseigne en effet : « C'est pourquoi un prince doit, avant tout, veiller attentivement sur son principe rationnel et moral. S'il possède les vertus qui en sont la conséquence, il possédera le cœur des hommes [...] » (Thseng-Tseu, disciple de Confucius, *L'explication*, chapitre 10, in *Doctrine de Confucius ou les quatre livres de philosophie morale et politique de la Chine*, trad. M.G. Pauthier, Librairie Garnier Frères, Paris, 1921).

Cicéron, lui aussi, déclare : « Pour tout dire en un mot, la vertu est la raison même » (*Tusculanarum disputationum*, libri V, IV, 15).

De même, saint Thomas : « [...] il y a en tout humain une inclination naturelle à agir conformément à sa raison. Ce qui est proprement agir selon la vertu » (*Somme Théologique*, *La Loi*, Question 94).

6) Bossuet, *Œuvres de Bossuet*, Tome 1, Firmin Didot, frères, fils et C^{ie}, Paris, 1860, pp. 13-16.

7) Bonald Louis (de), *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, t. 1, Éd. A. Le Clere, Paris, 1819, pp. 105-106.

8) Rousseau Jean-Jacques, *Deuxième discours*, Œuvres complètes, t. III, Gallimard, Bibliothèque La Pléiade, 1964, pp. 132-133.

9) Furet François, *Le passé d'une illusion*, Éd. Livres de poche, 1995, p. 17.

(Suite de la page 3)

réalité, et donc de lui survivre »¹⁰.

Selon notre ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, la forme politique qui réalise le mieux cet idéal moderne d'autonomie de l'homme par rapport à Dieu et à sa Création est la république ; ce régime se pose d'ailleurs en véritable religion :

« La religion républicaine est une religion des droits de l'homme, c'est-à-dire de l'Homme qui doit se faire Dieu, ensemble avec les autres, ici-bas, et non pas du Dieu qui se fait homme à travers un seul d'entre nous [...] il faut donc [...] déraciner l'empreinte

catholique, qui ne s'accommode pas de la République »¹¹.

Comment, en effet, la religion catholique pourrait-elle admettre cet article III de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 :

« Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément »¹².

Il n'est sûrement pas anodin que le Christ - figure archétypale du roi¹³ et du gouvernement par l'autorité - ait été condamné à mort par un Pilate recourant au gouvernement par l'opinion avec une

foule subvertie par les prêtres du Temple.

Ainsi les contorsions intellectuelles auxquelles se livrent les autorités religieuses depuis le XIX^e siècle pour faire admettre l'idée d'une « bonne république » et pour faire oublier l'existence d'une autorité politique qui tient directement son autorité de Dieu - à l'instar de celle d'un père de famille -, demeurent tragiquement vaines, voire suicidaires. En réalité, la « bonne république » n'a jamais existé malgré de multiples tentatives, et le nier, c'est s'opposer à la réalité, c'est écarter les faits à la façon moderne.

3 - Savoir qui on est et qui est l'autre

3.1 L'acculturation des catholiques et des monarchistes

On le constate, la subversion des esprits est profonde et se manifeste chez les catholiques par l'oubli de notre nature et de l'autorité qui lui est consubstantielle ; comme si la révélation avait abrogé un ordre naturel pourtant lui aussi voulu

par Dieu. Cette acculturation, cette perte d'identité n'augurent pas un rétablissement rapide de la société traditionnelle. En effet, le général chinois Sun Tzu (VI^e siècle av.J.C.), dans son *Art de la Guerre*, met en garde :

« Qui connaît l'autre et se connaît, en cent combats ne sera point défait ; qui ne connaît pas l'autre mais se connaît sera vainqueur une fois sur deux ; qui ne connaît pas plus l'autre qu'il ne se connaît sera toujours défait »¹⁴.

3.2 Le manque de connaissance de soi

Le manque de connaissance de soi engendre toutes sortes de dérives. S'il n'y a pas de vérité dans l'ordre naturel politique, celui-ci n'est que chaos, la raison demeure impuissante à le comprendre. Le providentialisme s'insinue alors dans les esprits qui déclare, selon un schéma quasi protestant : « *Sola Gratia, sola Fides* » ; on « court-circuite » la nature, la raison et l'Église pour se réfugier dans l'exégèse des messages que Dieu est censé adresser directement à des « âmes privilégiées » (Dieu parle sans intermédiaire aux hommes, l'institution Église devient presque inutile). Or, les ré-

vélations privées n'obligent jamais en matière de Foi : à ce sujet, le très réaliste et traditionaliste cardinal Billot rappelle opportunément que : « *l'Église, en canonisant ses saints, ne se porte jamais garante de l'origine divine de leurs révélations [...] il y a toujours place, en quelque hypothèse que ce soit, pour un mélange inconscient de ce qui vient de l'esprit propre avec ce qui est l'esprit de Dieu* »¹⁵.

Le cardinal dénonce aussi ce millénarisme qui consiste à croire que la simple consécration d'un pays¹⁶ et/ou l'apposition du Sacré-Cœur sur son drapeau suffiraient à écraser ses

ennemis et à lui garantir la pérennité ; espoir d'autant plus chimérique que le drapeau en question symbolise justement la révolte contre Dieu et sa Création.

Pareillement, Bossuet s'insurge contre ce *quiétisme* tout fénelonnien (laissons faire Dieu, Il s'occupe de tout !), en rappelant au Dauphin que Dieu n'assiste pas les passifs et ceux qui agissent contre la raison :

« *Quiconque ne daignera pas mettre à profit ce don du ciel, c'est une nécessité qu'il ait Dieu et les hommes pour ennemis. Car il ne faut pas*

(Suite page 5)

10) Furet François, *Penser la Révolution française*, Foliohistoire, Paris, 1978, p. 144.

11) Peillon Vincent, *Une religion pour la République, la foi laïque de Ferdinand Buisson*, Éditions du Seuil, janvier 2010, pp. 34-35-36.

12) *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789, Art. III.

13) Jésus est le Roi de l'univers ; sa royauté ne vient pas de ce monde, mais du Père céleste.

14) Sun Tzu général, *L'Art de la Guerre*, traduit et présenté par Jean Lévi, Paris, Hachette, 2000, p. 61.

15) Billot Louis cardinal, *Le Figaro*, 4 mai 1918.

16) Le président Garcia Moreno avait consacré l'Équateur au Sacré-Cœur ; pourtant un an après, il était assassiné et son pays retombait dans la révolution !

(Suite de la page 4)

s'attendre, ou que les hommes respectent celui qui méprise ce qui le fait homme, ou que Dieu protège celui qui n'aura fait aucun état de ses dons les plus ex-

3.3 Le manque de connaissance de l'ennemi

Ignorant tout de ses ennemis, le catholique moderne se satisfait des moyens que ceux-ci lui proposent et qui apparaissent d'ailleurs si séduisants : pas de contraintes, pas d'effort, surtout pas d'effort de raison, mais :

- manifestation pour faire entendre sa voix et alerter l'*opinion publique*,

- vote pour le « moins mauvais »,

- soutien actif au parti le « moins mauvais » ou à un lobby, avec forcément, à la clef, de l'œcuménisme : il faut savoir accepter les compromis, même avec des anti-chrétiens, pour « faire masse », se faire entendre et remporter l'adhésion de l'*opinion* à coups de slogans.

C'est oublier que l'État moderne

3.4 Le désespérant combat des nouveaux réactionnaires

Certains donc, impatientes de combattre et faisant l'économie de principes dont ils ignorent jusqu'à l'existence, se lancent à corps perdu dans l'action entendue comme la dénonciation du pouvoir en place.

Or, Démosthène disait à ce propos :

« *Il n'y a rien de si aisé que de montrer les vices du gouvernement ; mais savoir indiquer ce qu'il faut faire, voilà la science de l'homme d'État* »²⁰.

À la remorque de la grande presse, les voilà devisant, raillant, s'improvisant experts en tout et

cellents »¹⁷.

Si le simple acte de consécration du pays suffit à le sauver, on comprend alors la démobilisation générale, la passivité, ou le comportement purement réactionnaire des

revendique précisément le *gouvernement par l'opinion* pour éliminer les dernières traces de *gouvernement par l'autorité*. Or, le philosophe français Georges Fonsegrive rappelle cette vérité :

« *lutter révolutionnairement contre la révolution, c'est encore travailler pour elle* »¹⁸.

L'histoire nous montre d'ailleurs cruellement que les rares victoires de ce type de combat sont toujours éphémères et permettent immanquablement à la Révolution de rebondir avec plus de vigueur encore. Mais, depuis longtemps, le sociologue Augustin Cochin avait mis en garde contre l'illusion de la course à cette *opinion publique* apparue au XVIII^e siècle avec les « Lumières », à la fois alibi et marionnette des *sociétés*

catholiques qui se réduit à essayer de ralentir la décadence pour restaurer la France... celle de leurs souvenirs un peu embellis, autrement dit : la France révolutionnaire d'avant-hier.

de pensée :

« *L'objet de la Société [de pensée] n'est pas limité ni d'ordre pratique, elle ne vise que l'opinion. Il s'agit d'éclairer les citoyens, de faire avancer le progrès des lumières, d'éveiller l'esprit public, d'intéresser les gens au bien public, c'est-à-dire à la politique* »¹⁹.

Or, Cochin montre que la caractéristique éminemment subversive des sociétés de pensée est dû à leur seul principe de fonctionnement qui les distingue de toute autre association humaine : *Liberté, Égalité, Fraternité*, principe utilisé comme machine de guerre contre toute autorité. Inutile donc d'imaginer en constituer une pour contrer la Révolution, sans passer soi-même dans la camp ennemi.

cedé, deuxièmement parler au nom du bon sens, chose du monde la mieux partagée, de façon à être lu et approuvé par la masse des lecteurs, troisièmement en appeler toujours à la justice et à la liberté, de façon à provoquer l'indignation du bon public »²¹.

Pourtant, le philosophe Éric Voegelin rappelait fort à propos que l'ennemi redoute plus que tout le débat théorique, et le pouvoir démystificateur de la philosophie traditionnelle. Dans nos sociétés :

« [...] *le débat théorique sur les*

(Suite page 6)

17) Bossuet, op. cit., pp.13-16.

18) Fonsegrive Georges (1852-1917), cité par Charles Maurras, *Lettre du 8 septembre 1900 à Louis Dimier, Enquête sur la Monarchie*, NLN, Paris, 1925, p. 238.

19) Cochin Augustin, *La révolution et la libre-pensée*.

20) Démosthène, cité par Joseph de Maistre, *Lettres et opuscules*, Librairie-éditeur A. Vatou, Paris, 1861, t. 1, p. 518.

21) Mucchielli Roger, *La subversion*, CLC, Paris, 1976, p. 19.

(Suite de la page 5)

problèmes qui concernent la vérité de l'existence humaine est publiquement impossible [...] Si bien protégées que puissent être les libertés constitutionnelles d'expression de la presse, quelle que soit l'intensité avec laquelle le débat théorique se manifeste

3.5 Le piège de l'individualisme

D'autres enfin, plus instruits des principes traditionnels et de ceux des adversaires, succombent malgré tout à la modernité par leur individualisme. Refusant tout en-

gagement au sein d'une association pour « préserver leur liberté », ils se persuadent de mener un combat actif en bavardant sur les « forums », seuls, confortable-

ment installés derrière leur écran, et se proclament « contre-révolutionnaire » pour avoir mis quelque menu adversaire en difficulté.

ment installés derrière leur écran, et se proclament « contre-révolutionnaire » pour avoir mis quelque menu adversaire en difficulté.

4 - Le combat des légitimistes de l'UCLF

Étudier ces principes traditionnels et conformes au réel qui fécondent l'action et les jugements, les enseigner pour mieux les connaître et les faire connaître dans de petites structures à taille humaine, voilà ce que propose l'UCLF. Conversion individuelle des intelligences et des cœurs au sein de *sociétés réalistes et concrètes* en les animant ; travail continu pour se donner les armes de la résistance et de la victoire. Eh quoi ! Les « Lumières » ont réalisé leur œuvre de destruction grâce à un travail acharné de plus de soixante ans au sein des sociétés de pensée, et nous voudrions un retour à l'ordre naturel et divin sans effort : mais ce n'est pas naturel ! mais ce n'est pas juste ! La Grâce ne saurait aller contre la nature.

Évidemment, l'engagement exige des sacrifices - mais aurait-il une quelconque valeur s'il en était autrement ? Il faut assez d'humilité pour supporter une hiérarchie,

une autorité ; il faut faire l'effort d'un apprentissage ; il faut se déran-

ger pour témoigner, assister aux réunions, les organiser, prendre des responsabilités... L'écrivain Jacques Perret - véritable icône contre-révolutionnaire - montre l'exemple de l'engagement concret, celui qui coûte. Non sans humour, il raconte sa campagne de Chouan des temps modernes pendant la guerre, jamais il ne cesse de témoigner ni de lutter avec lucidité et raison. Par sa vie, il réalise cette profession de foi de tous les légitimistes que Jean-Louis Maral résume ainsi :

« Nous œuvrons dans l'intemporel, mais c'est au fond notre force : de préserver l'avenir, en étant les gardiens, de raison et de foi, de ce qui ne meurt point »²³.
Guy Augé précise :

« Cette légitimité n'appartient à personne en propre, pas même aux princes qui peuvent la trahir.

Mais elle est à tous ceux qui la souhaitent servir, et elle exprime, mieux sans doute que « monarchie », l'essence de l'institution royale, respectueuse de la transcendance entée sur le passé, ouverte sur les finalités du bien commun, et respectueuse de l'ordre naturel »²⁴.

Conscient de la puissance extraordinaire de la pensée légitimiste, Joseph de Maistre écrit à son ami Louis de Bonald :

« Ne vous laissez pas décourager par la froideur que vous voyez autour de vous ; il n'y a rien de si tranquille qu'un magasin à poudre une demi-seconde avant qu'il saute. Il ne faut que du feu ; et c'est nous qui l'avons »²⁵.

À leur exemple, dénonçons le gouvernement par l'opinion et ses techniques de subversion, rétablissons le gouvernement par l'autorité à notre échelle, transmettons cette flamme...

Marc Faoudele

22) Vœgelin Éric, *La nouvelle science du politique*, Seuil, Paris, 2000, pp. 201-203.

23) Maral Jean-Louis, *Encore quelques réflexions sur le légitimisme*, in *La Légimité*, numéro spécial, décembre 1980, pp. 9-11.

24) Augé Guy, *Du légitimisme à la légitimité*, in *La Légimité*, n°2, janvier 1975.

25) Maistre Joseph (de), *Lettres et opuscules*, Librairie-éditeur A. Vaton, Paris, 1861, t. 1, pp. 300-301.



Pouvoir et société, selon Claude de Seyssel dans sa « Monarchie de France » (1519)

Claude de Seyssel, fils illégitime de Claude, Maréchal de Savoie, est né vers 1450 ; cette imprécision peut certainement s'expliquer par les circonstances d'une naissance hors mariage, mais celle-ci - signalée sur ses armes par la marque de bâtardise - ne paraît pas avoir affecté sa carrière qui sera fort brillante et très remplie, tant dans le duché de Savoie que dans le royaume de France. Il fait des études de droit à l'université de Turin, portant comme dans toute l'Europe sur le droit romain et sur le droit canonique (« *in utroque jure* ») ; ayant obtenu son doctorat en 1486, il devient à son tour professeur l'année suivante ; il quitte l'enseignement trois ans plus tard pour des raisons d'ordre politique, les Piémontais ayant pris une place prépondérante dans la capitale du duché, au détriment des Savoyards.

Seyssel va alors gagner l'entourage du roi de France Charles VIII et celui de son frère, le duc d'Orléans, futur Louis XII ; en 1494, on le retrouve auprès du duc de Savoie, en tant que conseiller ducal et diverses missions politiques lui sont confiées, mais en 1498, tout en restant fidèle à son duc, il rejoint le roi Louis XII, dont il devient l'un des conseillers, un accord franco-savoyard permettant l'exercice de cette double appartenance ; le roi de France lui confie d'importantes tâches diplomatiques et politiques ; en 1503, il accompagne à Rome le cardinal d'Amboise et il assiste à deux conclaves successifs, c'est-à-dire à l'élection de Pie III - dont le mandat sera très bref - et à celle de Jules II ; il revient en France ayant mis à profit les circonstances pour obtenir de l'autorité pontificale des lettres de dispense lui permettant d'entrer dans les ordres, le bâtard étant frappé, à cet égard, d'une incapacité.

Le nouveau prêtre va devenir rapidement évêque de Marseille, mais il ne paraît pas avoir souvent résidé dans son diocèse, exerçant, pour Louis XII, de nouvelles et importantes activités diplomatiques ; il lui incombe, en particulier, de rétablir de bonnes relations entre la France et le Saint-Siège ; au terme de longues et difficiles négociations, il obtient un accord, le 6 octobre 1513, prélude au concordat de Bologne, signé deux ans plus tard et qui restera en vigueur, pour l'essentiel, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

En 1516, devenu archevêque de Turin et toujours conseiller ducal, Seyssel, revenu au pays natal et s'étant peu à peu retiré des affaires du siècle, en Savoie comme en France, se consacre à ses fonctions ecclésiastiques jusqu'à sa mort survenue le 15 mai 1520¹.

Seyssel laisse une œuvre importante, tant imprimée que manuscrite : ouvrages de droit, œuvres de circonstance, dont des « *Louanges du Roi Louis XII* », traductions d'auteurs grecs et latins et, datées de la fin de sa vie, œuvres d'inspiration religieuse, notamment un commentaire de l'Évangile de Luc ; enfin, une partie de sa correspondance diplomatique a été conservée et publiée au XX^e siècle². Dans cet ensemble d'écrits se détache un ouvrage de très grand intérêt : « *La Monarchie de France* », rédigé à la fin de la vie de l'auteur, « *hâtivement* » selon Jacques Poujol, mais qui n'en est pas moins, selon le même commentateur (qui en a donné une première édition moderne), « *le résultat d'une longue méditation* », nourrie d'une expérience approfondie et prolongée des grandes affaires en Savoie, en France et à Rome.

Il faut observer que l'auteur, lorsqu'il rédige et publie cette « *Monarchie* », a quitté la France sans esprit de retour et qu'il n'a rien à solliciter, ni à attendre, de François I^{er} auquel cependant le livre est dédié, dont il y a lieu d'évoquer l'histoire et, si l'on peut dire, la postérité.

L'imprimeur parisien Regnault-Chaudière publie, en 1519, « *La Grant Monarchie de France composée par Messire Claude de Seyssel, lors évêque de Marseille et à présent archevêque de Turin, adressant au roy très chrétien François premier de ce nom* ». Les premiers mots de ce titre, « *emphatique* » selon Jacques Poujol, ne sont pas conformes au manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale, héritière de la Bibliothèque royale et ce n'est là que l'une des très nombreuses atteintes dont le texte a été victime : on le retrouve « *gravement altéré* » dans cette première édition, de même que dans les deux autres, de 1541 et de 1557, dues à Galiot du Pré qui, lui aussi, travaille dans la capitale du royaume. Une traduction en langue latine, indispensable pour permettre à un ouvrage d'être accueilli dans toutes les universités européennes, est donnée à Strasbourg, en 1548, par Jean Sleidan, mais elle est faite à partir d'une abréviation de la version de 1519 ; elle sera souvent reproduite, telle quelle, notamment en Allemagne, de 1578 à 1652 ; enfin, en 1572, Lauterbeck fait paraître une traduction allemande de l'œuvre,

(Suite page 8)

1) Poujol Jacques, *Claude de Seyssel, La Monarchie de France, et deux autres fragments politiques*, Librairie d'Argences, pp. 11-18.
2) Poujol, op. cit., pp. 19-28.

(Suite de la page 7)

mais en fonction de celle donnée par Sleidan³.

La « *Monarchie* » de Seyssel, sous une forme imparfaite à bien des égards, a donc eu des lecteurs en France et en Europe, mais il est évidemment bien impossible d'en évaluer même très approximativement le nombre. On trouve un exemplaire de l'édition de 1541 dans l'inventaire de la bibliothèque de Jean Le Féron, avocat au parlement de Paris, dressé en 1547 et publié en 1956 par Doucet qui a relevé l'existence, de 1493 à 1560, de 194 bibliothèques parisiennes dans les minutes notariales du temps ; quatre inventaires ont été publiés à titre d'exemples, mais seul un examen de l'ensemble de cette documentation pourrait permettre de découvrir ce que l'on nommerait aujourd'hui le « lectorat » de Seyssel au XVI^e siècle⁴, à Paris.

On sait, toutefois, que l'ouvrage a été lu par divers auteurs importants, comme l'a établi Jacques Poujol, en particulier par le protestant François Hotman, (« *Franco-Gallia* », 1573) et par Jean Bodin (« *Les six livres de la république* », 1580). Au milieu du XVII^e siècle, Claude Joly, avocat du roi au Châtelet de Paris, publie un « *Recueil de maximes...* » contenant de nombreux emprunts faits à Seyssel⁵. Plus récemment, M. Pichot-Bravard a mis en lumière l'influence de la « *Monarchie de France* » sur Bernard de La Roche-Flavin, auteur des « *Treize livres des Parlements de France* » (1617) et sur l'avocat Le Paige qui, au milieu du XVIII^e siècle, fait paraître ses « *Lettres historiques sur la fonction des parlements* »⁶.

Dans la suite, l'œuvre et le nom de Seyssel tombent dans l'oubli et ce, jusqu'à la fin du XIX^e siècle. En 1887, par exemple, Paul Janet publie en deux volumes une « *Histoire de la Science politique* », partant de l'Inde et de la Chine pour aboutir à l'Europe du XIX^e siècle, en passant bien entendu par l'antiquité grecque et latine ; l'existence de notre auteur est ignorée⁷.

Quelques années plus tard, cette méconnaissance commence à prendre fin. En 1892, à Paris, Charles Dufayard soutient une thèse en langue latine sur la vie et les œuvres de Seyssel⁸, auxquelles, peu après, trois autres travaux sont consacrés en France⁹. En 1906, notre auteur prend place dans les « *Sources de l'Histoire de France* » qui, pour le XVI^e siècle, sont inventoriées par Henri Hauser ; ce dernier mentionne la « *Grande Monarchie* », énumère les différentes éditions de l'ouvrage, françaises et étrangères, mais il en ignore les défauts, pour n'avoir pas consulté le manuscrit original ; il se borne à écrire que « *les publicistes* » (il ne nous dit pas lesquels) « *aimaient à* » y « *puiser des arguments en faveur de l'absolutisme et du gallicanisme* »¹⁰, ce qui est une analyse plus que sommaire et en grande partie fautive. En 1928, à Turin, paraît l'ouvrage d'Alberto Caviglia sur la vie de Seyssel¹¹, auquel cependant Pierre Mesnard ne fait que deux allusions dans sa thèse, soutenue à Paris en 1936, sur ce qu'il nomme l'« *essor de la philosophie politique au XVI^e siècle* » : bien qu'ayant noté que la « *Grant Monarchie de France* », datée inexactement de 1557, annonçait « *déjà les thèses principales de la République* », Jean Bodin ayant « *consulté* » Seyssel, il n'accorde même pas un paragraphe à celui-ci¹² qu'il cite une seconde fois, en note, à propos du rôle de la Justice dans l'État¹³. Étonnante négligence, d'autant plus surprenante que, son ouvrage n'ayant été publié qu'en 1951, Mesnard avait eu la possibilité de prendre connaissance d'un article, paru entre temps. En 1944, en effet, paraît « *la plus importante étude sur Claude de Seyssel* » (Poujol) envisagée sous l'angle de l'histoire des idées politiques ; elle est due à Léon Gallet, universitaire grenoblois, assassiné en sortant de son cours, en novembre 1943, ayant eu le malheur de vivre en un temps où certains Français s'étaient arrogé le droit de tuer ceux de leurs compatriotes qui ne partageaient pas leurs croyances¹⁴.

Enfin, en 1961, Jacques Poujol publie la première édition moderne de la « *Monarchie de France* », après avoir

(Suite page 9)

3) Poujol, op. cit., pp. 91-93.

4) Doucet Roger, *Les bibliothèques parisiennes au XVI^e siècle*, Picard, 1956, p. 123.

5) Poujol, op. cit., pp. 46-53.

6) Pichot-Bravard Jérôme, *Conserver l'ordre constitutionnel (XVI^e-XIX^e siècles), Les discours, les organes et les procédés juridiques*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 2011, pp. 106-107 et 256-257.

7) Janet Paul, *Histoire de la Science politique dans ses rapports avec la Morale*, 3^{ème} édition, Alcan, 1887, 2 volumes.

8) Dufayard Charles (1860-1942), *De Cl. Seisselii vita et operibus*, Hachette, 1892.

9) Hauser Henri, *Les Sources de l'Histoire de France. XVI^e siècle (1494-1610) - Tome I, Les premières guerres d'Italie. Charles VIII et Louis XII*, Picard, 1906, p. 130.

10) Hauser, op. cit., pp. 18-130.

11) Poujol, op. cit., p. 9.

12) Mesnard Pierre, *L'essor de la philosophie politique au XVI^e siècle*, Vrin, 1951, p. 478.

13) Mesnard, op. cit., p. 452, n. 2.

14) Gallet Léon, *La monarchie française d'après Claude de Seyssel*, « *Revue historique de droit français et étranger* » - Janvier-juin 1944, 4^{ème} série, 23^{ème} année, N^{os} 1-2, pp. 1-34. Henri Amouroux signale l'assassinat de Léon Gallet, sans en préciser la date ni les circonstances ; il ne nous dit rien non plus de ou des auteur(s) de ce crime typiquement terroriste (Amouroux Henri, *La grande histoire des Français sous l'occupation*, Tome 6, *L'impitoyable guerre civile*, Robert Laffont, 1983, p. 369). Le même historien écrit, dans l'introduction de ce volume : « *En 1943, dans un monde où la vie humaine compte peu, les Français vont s'entretuer comme s'il s'agissait pour eux de rattraper le retard pris depuis deux ans et de se mettre enfin en règle avec la mort* » (Amouroux, op. cit., p. 13).

(Suite de la page 8)

donné les soins les plus attentifs à l'établissement du texte, confrontant le manuscrit aux trois éditions anciennes, toutes plus ou moins fautives et relevant la plupart des variantes qui s'y trouvent. On ne peut que rendre hommage à la mémoire de cet historien, disparu en 2012, auquel on doit la restitution exemplaire d'un ouvrage pouvant être mis en parallèle avec ceux de Machiavel, de Thomas More, de Jean Bodin, donnant enfin la version authentique de la pseudo « *Grant Monarchie* », étudiée en même temps dans les idées qu'elle expose comme dans leurs prolongements, sans oublier plusieurs pages consacrées à la langue de l'auteur qui a lui-même écrit qu'il n'avait pas « *le langage français bien familier* »¹⁵.

C'est à partir de cette excellente édition critique que nous pouvons évoquer la pensée politique de Seyssel. Publiée avec le soutien d'une université américaine il y a plus de cinquante ans, cette « *Monarchie de France* » est depuis longtemps épuisée, ne pouvant plus se trouver que dans les librairies anciennes, mais, en avril 2013, les éditions Garnier ont donné une nouvelle édition de l'œuvre. Il est donc permis de parler d'une sorte d'actualité de Seyssel auquel, en 2008, l'université du Mans a consacré un colloque dont les « Actes » ont été publiés deux ans plus tard : « *Claude de Seyssel. Écrire l'histoire, penser le politique en France à l'aube des temps modernes* »¹⁶. Ceci témoigne de l'intérêt d'un auteur, dont, après cinq siècles, l'importance est enfin pleinement reconnue.

Que renferme donc ce livre, dont nous venons de résumer ce que l'on peut nommer l'histoire externe, après avoir évoqué, brièvement, celle de son auteur ?

La « *Monarchie* » précédée, nous l'avons dit, d'une préface adressée au jeune roi François I^{er}, est divisée en cinq parties ; ce plan, précis et détaillé, a été quelque peu malmené par les éditeurs du XVI^e siècle¹⁷ ; il a été remis en place par Jacques Poujol, comme l'ensemble du texte. Une première partie est consacrée au gouvernement monarchique en général, puis au fonctionnement de la monarchie française ainsi qu'à sa place dans la société. La deuxième partie, la plus étendue - elle comporte vingt-cinq chapitres, assez brefs au demeurant - traite de la politique intérieure, en particulier de la « *Police du royaume* », c'est-à-dire de l'action de l'autorité royale¹⁸. Les trois autres sont relatives à la « *force du royaume* », savoir à l'armée, ensuite aux relations internationales - à propos desquelles la constitution d'une marine de guerre est préconisée - et enfin à la guerre elle-même et aux moyens de conserver les territoires conquis¹⁹. Comme nous le dit l'auteur, la première partie a un caractère descriptif : il s'agit avant tout de décrire l'« *État de France, tel qu'il est présent, joignant les anciennes lois, coutumes et observations avec les nouvelles et les plus récentes* »²⁰. Les quatre autres ont pour objet d'exposer les moyens par lesquels la « *Monarchie de France se peut conserver et accroître* »²¹. Et nul ne peut mieux que lui analyser son ouvrage présenté au roi comme étant tout à la fois l'expression de l'« *affection* » et du « *devoir* » qu'il a « *à la couronne et à la nation de France* » ainsi qu'à celui qui en est « *à présent le modérateur et le monarque* »²².

Notons au passage la présence des mots « *nation* » et « *modérateur* » ; le premier - contrairement à ce que l'on raconte encore, parfois, n'est pas né des œuvres de la Révolution française, bien que celle-ci en ait fait un usage bruyant et désordonné ; le second est révélateur de l'un des aspects les plus originaux de la pensée politique de l'auteur que nous examinerons non, bien sûr, dans son entier mais autour de deux thèmes étroitement complémentaires, la royauté et la société du temps.

I - L'INSTITUTION MONARCHIQUE.

« *L'État monarchique est meilleur que tout autre* ». À l'appui de cette affirmation liminaire, Seyssel cite les Anciens, en particulier les Grecs, qui ont tout dit en matière de philosophie politique et d'abord la distinction restée classique entre la monarchie, gouvernement d'un seul, l'aristocratie, celui d'un petit nombre et la démocratie ou « *état populaire* » ;

« *selon la vraie et la plus commune opinion, la monarchie est le meilleur, tant qu'il y a bon prince, qui a le sens, l'expérience et le vouloir de bien et justement gouverner* » ; notre auteur rejoint ici Platon (qu'il ne cite jamais cependant), pour lequel la monarchie, est, dans l'absolu, le gouvernement d'un homme « *qui peut tout pour le bien* », le pire étant la ty-

rannie ainsi définie : « *un seul homme peut tout pour le mal* ». Mais Seyssel - on le constate à maintes reprises en le lisant - n'est pas, si l'on peut dire, un charlatan de la monarchie : il observe que ce « *bon prince* » « *ne se trouve pas souvent* ». Ce pourquoi la deuxième formule pourrait paraître « *plus raisonnable et plus loua-*

(Suite page 10)

15) Poujol, op. cit., pp. 55-58.

16) Presses Universitaires de Rennes, 2010. En cette même année, la thèse latine de Dufayard a été rééditée.

17) Poujol, op. cit., p. 92.

18) Poujol, op. cit., pp. 129-166.

19) Poujol, op. cit., pp. 167 et 221.

20) Poujol, op. cit., p. 113.

21) Poujol, op. cit., p. 100.

22) Poujol, op. cit., p.97.

(Suite de la page 9)

ble », la troisième étant à écarter : l' « état populaire... est toujours turbulent et dangereux et ennemi des gens de bien ». Mais l'aristocratie, gouvernement des meilleurs, se mue bien souvent en oligarchie, monopole de gens « convoiteux et ambitieux » ne recherchant que « leur profit particulier ». N'y a-t-il pas là comme une vision prophétique de ce que sera, dans son ensemble, tout le personnel politique de la V^e République française ?

Ernest Renan écrira la même chose, des siècles plus tard : « Un des plus mauvais résultats de la démocratie est de faire de la chose publique la proie d'une classe de POLITICIENS médiocres et jaloux, naturellement peu respectés de la foule »²³.

Seyssel évoque assez longuement l' « État et Empire des Romains », puis l' « État et Empire des Vénitiens » et « son imperfection », toujours plus grande, quelle que soit la qualité de ses institutions, faisant de la Sérénissime République « le mieux policé et établi... pour État aristocratique ». En conclusion, l'état monarchique est « le meilleur » : « à tous dangers et inconvénients peut mieux remédier et obvier un seul chef et monarque qu'une assemblée de gens élus et choisis pour gouverner, lesquels sont néanmoins sujets à ceux qu'ils gouvernent » ; un monarque est « toujours plus obéi, révééré, craint et estimé qu'une communauté (soit grande ou petite), ni un chef temporel et muable, ou qui n'a la totale autorité ». Et encore : « Et cela se prouve par raison divine et humaine, naturelle et politique, qu'il faut toujours revenir à un chef en toutes choses et la pluralité des chefs est pernicieuse ». Les États monarchiques peuvent certes connaître des diffi-

cultés, voire des troubles, mais ils ont toujours été plus durables, connaissant moins de « mutations et de dissensions civiles ». Et, toujours selon l'expérience - et ici, Seyssel va se servir de la sienne - il est meilleur que « Princes et monarques soient par succession que par élection » ; en effet, pour « parvenir à tels états si grands et si honorables, il n'est pratique ni menée que l'on ne fasse », qu'il s'agisse du Saint Empire romain germanique ou du Saint-Siège ; en ce qui concerne celui-ci, notre auteur - qui a vu les choses de très près aux côtés d'un candidat malheureux, et à deux reprises - s'exprime avec modération, mais aussi d'une manière fort claire : témoin des intrigues nouées « autour du trône de Saint Pierre », il nous dit que l'on est loin de voir « régner toute pureté, toute charité et toute honnêteté »²⁴.

L'État de France est « mieux fondé et établi étant sous un monarque » que « en aristocratie ou démocratie, à savoir en mains de quelque petit nombre de gens élus ou de tout le peuple ». De la Monarchie de France, second point de la première partie, on nous dit qu'elle est « mieux réglée que nulle autre », établie « en meilleur ordre que nulle des autres dont nous ayons connaissance à présent et dont peut-être il soit mémoire par histoire ancienne » ; elle est donc appelée, non seulement à durer, mais à « venir à plus grande puissance et domination », à condition toutefois de corriger « aucunes imperfections qui y sont ».

Seyssel fait l'éloge de la règle de masculinité, connue sous la dénomination de « loi salique »²⁵. Il semble être au fait de la réalité historique : pendant la guerre de cent ans, Richard Lescot, religieux d'origine écossaise, a retrouvé la lex salica, loi des Francs

saliens, ensemble de coutumes de droit privé que Clovis avait fait rédiger au V^e siècle ; ce texte n'a jamais eu pour objet de régler la transmission de la couronne, disposant seulement que les filles, à la mort du père, n'avaient pas droit à la terre des ancêtres (terra salica), ayant été dotées lors de leur mariage ; à cette disposition de droit successoral, Lescot a ajouté deux petits mots, « in regno », de manière à pouvoir opposer une loi multiséculaire aux prétentions anglaises sur le royaume de France. Seyssel fait certainement allusion à l'origine de la guerre franco-anglaise lorsqu'il écrit que si le royaume tombait « en ligne féminine », il viendrait « en main et pouvoir d'homme d'étrange nation » (d'un étranger), « chose pernicieuse et dangereuse ». Cette analyse est exacte pour le XIV^e siècle : si l'on avait eu égard à la transmission du sang royal par une femme, le roi d'Angleterre, petit-fils de Philippe le Bel, devenait roi de France. La deuxième édition de la « Grant Monarchie », de 1541, est accompagnée d'un écrit anonyme intitulé : « La loi salique première loi des Français »²⁶.

Seyssel expose ensuite la nature de la souveraineté du roi, développant l'un des aspects les plus originaux de sa pensée, connu sous la dénomination de « théorie des freins » : « l'autorité et puissance du roi est réglée et réfrénée en France par trois freins »²⁷ ; « la dignité et autorité royale » n'en demeure pas moins « toujours », « en son entier », mais « non pas totalement absolue, ni aussi restreinte par trop, mais réglée ». Poujol écrit que Seyssel s'est ainsi érigé « en adversaire de l'absolutisme », notion cependant très douteuse : Pierre Goubert, dans son « ancien régime », a écrit qu'il s'agissait d'un mot lui ayant

(Suite page 11)

23) Renan Ernest, *La réforme intellectuelle et morale*, Lévy, 1874, p. III. Un mot souligné dans le texte.

24) Poujol, op. cit., pp. 103-111.

25) Poujol, op. cit., pp. 112-113.

26) Poujol, op. cit., p. 92.

27) Poujol, op. cit., pp. 113-120.

(Suite de la page 10)

toujours paru « inutile et creux »²⁸. On oublie, trop souvent, que la notion de pouvoir absolu a d'abord été invoquée pour affirmer l'indépendance du roi de France par rapport à l'Empereur et au Pape ; elle est, on le sait, d'origine romaine, longue postérité de la réponse donnée par le Sénat à l'empereur Auguste ; ce dernier, voulant distribuer des libéralités au peuple romain, demandait s'il en avait le droit en raison des lois (républicaines) réprimant ce que l'on appelait la brigue (l'achat des suffrages). La réponse du sénat fut lapidaire : « *Princeps solutus est legibus* », voulant dire que le prince est au-dessus des lois, qu'il n'est pas lié par elles, mais au contraire, libre de s'en affranchir ; « *solutus* », « *absolutus* », pouvoir absolu que l'on va lier à l'idée de

royauté. Au XIX^e siècle, les légitimistes seront qualifiés habituellement, et sottement, d'« *absolutistes* » par leurs adversaires « *libéraux* », parce qu'ils ne veulent pas d'un roi régnant sans gouverner ; c'est ainsi que naît et se répand l'idée fantasmagorique d'un pouvoir tout puissant, redoutable, oppresseur, donc insupportable, lié à l'institution monarchique traditionnelle, et opposé au rêve d'un pouvoir doux et modéré exercé par un groupe d'hommes élus au suffrage censitaire ou universel depuis 1848. Ces vues sont fausses. Comme l'a écrit Jean Bodin, au XIV^e siècle, « *La souveraineté est la puissance absolue et perpétuelle d'une République* »²⁹, c'est-à-dire de l'État, quelle que soit la forme du régime, monarchique ou républicain. Joseph de Maistre reprendra cette idée au début du XIX^e siècle :

« *Toute espèce de souveraineté est absolue de sa nature... toute souveraineté est nécessairement UNE et nécessairement ABSOLUE* ». Avec la même lucidité et la même rigueur, Maistre observe qu'on ne peut empêcher le souverain de vouloir invinciblement, « *ce qui implique contradiction* » ; il ajoute que « *le grand problème... est donc de l'empêcher de vouloir injustement* »³⁰. Ceci est exactement le souci de Claude de Seyssel, cherchant à réduire les inconvénients résultant de l'imperfection d'un monarque, « *par faute d'âge ou autrement* » et ce, par une « *auto limitation* » du pouvoir Royal, selon le mot de Poujol à propos des trois freins, savoir RELIGION, JUSTICE et POLICE.

RELIGION.

Le royaume de France et ses rois sont nommés « *très chrétiens* ». Par conséquent, le roi de France est tenu de « *faire connaître au peuple, par exemple et démonstration actuelle et extérieure qu'il est zélé et observateur de la foi et religion chrétienne* », avec la volonté « *de l'entretenir et augmenter de son pouvoir* » ; il ne peut se permettre d'agir autrement : « *si le peuple avait autre opinion de lui, il le haïrait et par aventure lui obéirait mal* ». L'exactitude de cette observation se vérifiera à la fin du XVI^e siècle, sous le règne d'Henri III, accusé de favoriser l'hérésie protestante : le peuple parisien se soulèvera contre le roi,

à l'appel du clergé, en 1588 ; ce sera la « *révolution des curés* »³², contraignant le souverain à quitter sa capitale pour les rives de la Loire.

De plus « *vivant le roi selon la loi et religion chrétienne ne peut faire choses tyranniques* » ; s'il en faisait, tout homme d'Église aurait le droit de lui en faire reproche « *publiquement et en sa barbe* », sans risque d'être maltraité, car ce serait « *provoquer la malveillance et indignation du peuple* ». Ainsi, poursuit Seyssel, même s'ils ne sont pas « *d'eux-mêmes assez enclins à la dévotion et crainte de Dieu* », les rois, « *instruits et ac-*

coutumés » à la religion « *de leur enfance, par une ancienne observance* » se gardent de faire choses « *répréhensibles* », sinon « *toujours... à tout le moins le plus souvent* ».

Ainsi, la religion est-elle le « *premier retenail* » des « *monarques de France* », c'est-à-dire le « *premier frein* », qui est aussi « *le principal, de la puissance absolue* » ; ils doivent, non seulement l'« *endurer* », mais encore le « *fortifier de leur pouvoir* », ce qui est de leur intérêt, car c'est de la religion que « *leur viennent tous biens et tous honneurs spirituels et temporels* »³³.

JUSTICE.

La Justice est « *plus autorisée en France qu'en nul autre pays au monde que l'on sache, même à cause des parlements... institués*

principalement pour cette cause et à cette fin de réfréner la puissance absolue dont voudraient user les rois ». Sur ce point, l'exposé

de Seyssel est inexact : les parlements, la plus importante des institutions françaises, après la

(Suite page 12)

28) Goubert Pierre, *L'ancien régime - 2 - Les pouvoirs*, Armand Colin, 1973, p. 12.

29) Bodin Jean, *Les six livres de la république*. Livre I, chapitre 9.

30) Maistre Joseph de, *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques suivi d'Études sur la souveraineté*, Lyon et Paris, Vitte, 1924, pp. 197-199.

31) Poujol, op. cit., p. 43.

32) Lebigre Arlette, *La révolution des curés. Paris 1588-1594*, Albin Michel, 1980.

33) Poujol, op. cit., p. 149.

(Suite de la page 11)

royauté, n'ont évidemment pas été créés pour limiter l'autorité du roi, mais pour la seconder.

À l'origine, nous trouvons le parlement de Paris qui se constitue peu à peu au XIII^e siècle, dans le cadre de la cour du roi - l'ancienne curia regis -, prenant le caractère d'une institution permanente, appelée à rendre souverainement la justice au nom du roi, mais aussi à conseiller ce dernier : dès le règne de Louis IX (saint Louis), les actes royaux sont recueillis dans des registres conservés en la cour du parlement ; c'est ce que l'on appelle « *enregistrement* », à l'origine simple formalité - le mot a conservé encore aujourd'hui ce sens premier -, accompagnée d'une vérification de forme, confiée à des juristes ; petit à petit, ces derniers en viennent à examiner le fond des décisions royales, à caractère législatif et règlementaire, les lettres patentes ; celles-ci ne sont

applicables qu'à partir de leur enregistrement en parlement ; il s'agit d'une pratique coutumière si longuement entretenue « *qu'à peine se pourrait plus rompre* », poursuit notre auteur, et dont disposent à leur tour les différents parlements provinciaux établis à partir du XV^e siècle à Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Aix et Rouen. Les parlements peuvent refuser l'enregistrement, mais le dernier mot doit toujours revenir au roi, s'il le veut bien entendu.

De 1516 à 1518, le parlement de Paris refuse l'enregistrement du concordat de Bologne, que François I^{er} devra imposer. Seyssel a certainement raison de voir dans l'institution parlementaire un frein à l'exercice de l'autorité royale, même si, en son temps, le refus d'enregistrement, qui, en pratique, peut prendre des formes assez variées, pourrait être l'exception plutôt que la règle ; on ne peut en dire plus, faute d'études consacrées à ce sujet. Pour connaître

avec précision l'attitude des parlements en matière d'enregistrement, il serait indispensable d'examiner tous les « *registres secrets* », tenus à Paris et en province, et ainsi nommés parce que seuls les membres de la cour y avaient accès ; c'est dans ces procès-verbaux de la présence et de l'activité des magistrats que l'on peut découvrir leur réaction en présence des lettres patentes qu'on leur demandait de vérifier. À notre connaissance, un tel travail n'a presque jamais été effectué, sinon par nos soins, pour une courte période de l'existence du parlement de Bretagne, au cours des dix premières années du règne d'Henri IV. Quant à la question du rôle et des prétentions politiques du parlement de Paris, qui, dès le XV^e siècle, se regardait comme l'héritier du prestigieux Sénat de Rome, elle a été, en revanche, et très récemment, remarquablement approfondie par M. Pichot-Bravard³⁴.

POLICE.

Il s'agit, non de l'ensemble des services et forces tendant au maintien ou au rétablissement de l'ordre, mais du « *tiers frein* », c'est-à-dire des lois destinées à assurer la « *conservation du royaume en universel et en particulier* », règles auxquelles nul ne peut déroger à commencer par le roi lui-

même ; ce sont ce que l'on commence à appeler les « *lois fondamentales* » du royaume, applicables à la transmission de la couronne : hérédité, primogéniture, masculinité, et à la transmission du domaine royal : inaliénabilité, cette dernière conforme à l'engagement pris par serment lors du

sacre.³⁵

C'est la constitution du royaume, qui s'impose à tous et d'abord au roi qui ne peut disposer de la couronne à la différence du roi d'Espagne qui, par testament, fera d'un petit-fils de Louis XIV son successeur.

Religion, Justice et Police assurent la « *modération et réfrénation de la puissance absolue des rois* » qui, précise Seyssel, n'en est pas amenuisée, mais « *d'autant plus digne qu'elle est mieux réglée* » ; il évoque, à ce propos, la « *puissance de Dieu* » qui n'est pas jugée moindre « *pour autant qu'il ne peut pécher ni mal faire* », se trouvant au contraire « *d'autant plus parfaite* »³⁶.

Poujol souligne, d'autre part, que ces « *freins* » n'ont pas un rôle « *strictement négatif* », étant moins faits pour « *brider* » l'autorité royale que pour la guider, lui donner des « *impulsions directrices* », occasion de suggérer au roi des mesures susceptibles d'améliorer l'édifice politique ; la « *Monarchie de France* » est animée d'un « *ardent réformisme administratif* »³⁷. Ce qui apparaît clairement lorsque, après avoir décrit l'autorité royale, Seyssel parle de ceux sur lesquels elle s'exerce.

34) Cardot Charles-Antoine, *L'enregistrement des lettres patentes au parlement de Bretagne à la fin du XVI^e siècle (1589-1599)*, Rennes, 1964 - Pichot-Bravard Jérôme, *Conserver l'ordre constitutionnel (XVI^e - XVIII^e siècles)*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 2011.

35) Poujol, op. cit., p. 154.

36) Poujol, op. cit., p. 120.

37) Poujol, op. cit., p. 45.

II - LA SOCIÉTÉ.

Depuis le Moyen-Âge, la société est, dans toute l'Europe, divisée en ordres (ordines) correspondant à trois fonctions : les *oratores*, c'est-à-dire ceux qui prient, membres du clergé séculier et régulier auxquels s'ajoutent les intellectuels, qui vont peupler les universités et entreront dans la catégorie des clercs, même s'ils ne reçoivent pas les ordres sacrés ; les *bellatores* sont les hommes de guerre, ceux qui combattent, formant la noblesse, encore que les roturiers soient de plus en plus nombreux à prendre part aux combats ; enfin viennent les *laboratores*, ceux qui travaillent de leurs mains, paysans et artisans, constituant la plus grande partie de la population. Clergé, noblesse et tiers-état. Cette distinction, déjà en bonne partie désuète au début du XVI^e siècle -

et Seyssel l'a très bien vu - va cependant subsister en France jusqu'en 1789 malgré son anachronisme. Ces trois « états » ne sont pas des castes, le premier se recrutant en partie dans le second et massivement, par la force des choses, dans le troisième. Il n'y a rien de commun entre cette société et la société hébraïque de l'Antiquité, divisée en quatre catégories complètement distinctes ; prêtres issus de la tribu de Lévy, Israélites des onze autres tribus, étrangers et esclaves, avec impossibilité quasi complète de passer d'un groupe à l'autre. Il n'en est pas de même des ordres, pour le clergé, mais aussi pour la noblesse qui se renouvelle constamment, même si elle a tendance à se refermer sur elle-même. Claude de Seyssel nous parle des « trois

états » du peuple de France³⁸, mais il évoque autre chose, pour la première fois peut-être, la notion de classe sociale qui s'est introduite dans la distinction traditionnelle ; il prend en considération la situation économique telle qu'elle s'est imposée peu à peu ; ces trois « états » seysseliens représentent la société laïque, le clergé étant envisagé à part ; c'est là un des aspects les plus singuliers de sa pensée politique. Avec lui, nous envisagerons tour à tour ces quatre points, mais, contrairement au plan suivi par lui, nous parlerons d'abord de l'Église, ensuite de la noblesse, du « *peuple gras* » et du « *peuple menu* », ces deux dernières catégories étant à l'évidence d'origine italienne : « *popolo grasso* » et « *popolo minuto* ».

A - L' « ÉTAT DE L'ÉGLISE ».

Il est « *commun aux autres trois* », se présentant comme un moyen de « *promotion sociale* », selon l'expression de Poujol³⁹.

L'accès au clergé est ouvert à tous, noblesse, « *peuple gras* » et « *peuple menu* ». « *On a vu ci-devant, et l'on voit tous les jours, par vertu et par science, autant ou plus souvent parvenir ceux des moindres états à grandes dignités ecclésiastiques que ceux du premier [la noblesse], voire jusqu'au cardinalat et aucunes fois à la papauté* »⁴⁰. Seyssel expose ici une idée qui lui est chère, ce que l'on nommerait aujourd'hui

« *ascenseur social* », « *grand moyen de contenter tous les dits états en stimulant leurs membres* ». Il n'ignore pas, bien sûr, que la nomination aux « *grandes dignités ecclésiastiques* » peut engendrer des conflits entre la « *cour romaine et celle du roi* » ; il souligne la nécessité, « *par raison politique* », de concilier les souhaits et les choix de l'une et de l'autre, pour le « *bien commun du royaume* », en sorte que les « *bénéfices majeurs* » (correspondant aux fonctions épiscopales) ne soient pas attribués à des hommes « *non qualifiés* », voire « *de mau-*

vaise vie », n'hésitant pas à parler de la « *vie scandaleuse* » de certains « *prélats et gens d'Église* », notant la difficulté de remédier à de pareilles situations : il se trouve « *bien peu de ceux auxquels il appartient de défendre et réformer l'Église qui le sachent ou veulent faire* » ; devenu lui-même membre de l'épiscopat, il entend pour sa part s'y employer, ajoutant que, de son côté, le « *roi très chrétien... pourrait frapper un grand coup au temps qui court* »⁴¹.

B - LA SOCIÉTÉ LAÏQUE

1° LA NOBLESSE.

Tout en appartenant au deuxième des ordres traditionnels, Seyssel ne fait preuve d'aucune « *partialité* » en sa faveur selon le mot de Poujol, montrant volon-

tiers, comme son contemporain Machiavel, une certaine méfiance, voire même quelque hostilité à l'égard des nobles⁴² ; il dénonce chez ces derniers le goût du luxe,

engendrant des dépenses somptuaires, ruineuses et ne profitant qu'à des marchands et fabricants étrangers ; il estime que « *l'on*

(Suite page 14)

38) Poujol, op. cit., p. 120.

40) Poujol, op. cit., p. 126.

41) Poujol, op. cit., pp. 146-148.

42) Poujol, op. cit., p. 40.

(Suite de la page 13)

doit rabaisser les pompes », notamment en matière d'habillement ; il pense que la noblesse « se détruit par faute de police » et qu'elle en vient à n'être plus en mesure de « servir » le roi, étant même incitée à se livrer au pillage en temps de guerre⁴³. Pourtant, l'« État de noblesse est particulièrement bien traité en France, mieux qu'en nul autre pays » à sa connaissance ; il doit être conservé pour la « défense du royaume » et le « service du roi », militaire ou civil. Les nobles, en contre partie, sont dispensés « de toute gabelle, taille et imposition », « grand privilège et très bien gardé » ; il leur est interdit d'exercer un « art mécanique » (travail d'artisan) ou « questuaire » (commerce), ayant obligation de « vivre noblement ». Beaucoup de nobles servent dans la « gendarmerie » ou armée royale permanente ; d'autres occupent des charges dans l'organisation judiciaire et administrative, en grand nombre ; s'ils sont ainsi traités, c'est non seulement parce qu'ils sont « tenus et obligés à la défense du royaume » mais aussi parce qu'ils sont « de meilleure étoffe » que les autres, étant pris en considération « non seulement leurs mérites et services mais ceux de leurs ancêtres »⁴⁴. Nous rencontrons ici la notion de race, bien étudiée par Mme Jouanna dans son livre consacré à l'« Ordre social » ; ce mot - que des imbéciles voudraient proscrire - a d'ailleurs, généralement, dans la France du temps, le sens de lignage, famille au sens large⁴⁵. On pense que cer-

taines qualités pourraient se perpétuer héréditairement, ce qui pourrait déboucher sur la constitution d'une caste nobiliaire, mais cette perspective, si elle a sans nul doute ses partisans, est tout à fait étrangère à Seyssel qui y est même hostile. L'auteur de la « Monarchie » professe, en effet, que le roi doit anoblir ; le renouvellement du deuxième ordre est d'autant plus nécessaire qu'on y meurt davantage en temps de guerre : « la mortalité est plus grande qu'ailleurs »⁴⁶ et d'autre part il y a là un autre moyen de promotion sociale entre les mains du roi. Ce dernier, lorsqu'il procède à des nominations, en matière civile comme en matière militaire, doit préférer toujours « la vertu et les mérites des hommes » à « la qualité des maisons » (ou familles). La seule qualité de noble, de naissance, mérite « quelque faveur d'avantage », écrit encore Seyssel, mais « si la suffisance n'y est, jamais on n'y doit avoir regard » ; en d'autres termes, le prince doit avoir « plus de regard à la vertu qu'à la noblesse », observe-t-il encore⁴⁷.

Il appartient au roi de discipliner la noblesse qui ne doit pas pouvoir opprimer ni outrager « les autres deux » (le peuple), ni méconnaître l'autorité royale ; Celle-ci s'exerce sur tous, « de quelque dignité, état et condition qu'ils soient ». C'est la notion, trop souvent ignorée, d'égalité devant le roi, par delà les statuts et privilèges des uns et des autres. Le monarque doit assurer la punition des « crimes et délits selon l'exigence des cas », notamment lorsqu'ils

sont commis par des « gens de guerre... accoutumés à faire violence ».

Enfin, le roi doit se garder de confier « charges ni autorité » à des personnages, « Princes et autres grands seigneurs » qui seraient « de leur nature séditeux et hautains et useraient mal de leur pouvoir à grand scandale au roi et au royaume » ; s'il en était autrement on risquerait de « perdre ou diminuer l'amour et révérence que les sujets ont au roi ».

La noblesse doit donc être, en quelque sorte, placée sous surveillance ; elle doit aussi bénéficier d'une protection : le roi doit empêcher les autres « états » de l'appauvrir, ce qui l'empêcherait de « servir le roi et la chose publique ». Comment la chose serait-elle possible ? L'« état moyen » peut, explique notre auteur, ruiner les nobles par la multiplicité des procès et le coût des procédures ; il précise que « l'on voit tous les jours officiers et ministres de la Justice acquérir héritages [immeubles] et seigneuries, de barons et nobles hommes » ; des gentilshommes, tombés à telle pauvreté, ne peuvent plus « entretenir l'état de noblesse » ; ils sont contraints de « faire plusieurs choses malséantes à leur état », c'est-à-dire de déroger.

Si des nobles se ruinent, des roturiers s'enrichissent⁴⁸ que nous allons rencontrer en examinant le deuxième état, selon notre auteur, première des deux composantes du peuple ou de l'« État populaire », pour reprendre la terminologie de la « Monarchie ».

2° LE PEUPLE.

En Italie, et notamment à Florence, au XV^e siècle, le mot « popolo » prend ou reprend (si l'on pense au *populus romanus*)

un sens politique, chose inconnue en France : nous découvrons des communautés de citoyens, dans lesquelles la noblesse est bannie

en tant que telle ; ses membres doivent s'inscrire dans des groupements à caractère professionnel,

(Suite page 15)

43) Poujol, op. cit., pp. 160-161.

44) Poujol, op. cit., pp. 121-123.

45) Jouanna Arlette, *Ordre social. Mythes et hiérarchies dans la France du XVI^e siècle*, Hachette, 1972.

46) Poujol, op. cit., p. 41.

47) Poujol, op. cit., p. 156.

48) Poujol, op. cit., pp. 155-159.

(Suite de la page 14)

c'est-à-dire dans l'un des « Arts » de la cité ; c'est ce que les ancêtres de Machiavel ont été contraints de faire⁴⁹. Ces « Arts » peuvent être « majeurs » ou « mineurs » ; les premiers groupent les maîtres de la fabrication et du commerce des laines et soieries, ainsi que ceux de la banque ; ils occupent une place prépondérante dans les institutions de la République florentine ; les seconds sont ouvriers, petits commerçants, employés ou artisans. Cette distinction entre les familles les plus riches (*popolo grasso*) et les familles modestes (*popolo minuto*) est appliquée par Seyssel à la société française.

* LE PEUPLE GRAS.

Poujol écrit qu'il ne retient guère l'attention de notre auteur parce qu'il constitue de tous les éléments du corps social celui dont il y a le moins à redire⁵⁰. Cependant nous en trouvons une description précise. La situation de ce « *peuple moyen* » est présentée comme satisfaisante ; en quelque sorte, tout va bien pour lui : il est « *très bien entretenu et a cause de soi contenter* » ; il peut même être « *pompeux et riche* » par l'exercice du commerce, la « *marchandise* », interdit à la noblesse. Aux commerçants s'ajoutent les officiers de finance, titulaires de charges « *de grand honneur et profit* », qui sont en grand nombre et aussi les officiers de justice, ainsi que tous ceux qui gravitent autour des tribunaux « *avocats, procureurs, greffiers et autres semblables* ». Seyssel estime que tout ce monde judiciaire, « *grosse chose tant pour l'autorité que pour le profit* », est plus nombreux en France que dans tout le reste de la chrétienté. Les fonctions liées à la justice peuvent être

tenues par la noblesse, voire par le peuple menu, mais elles sont « *communément et la plupart ès mains* » de « *l'état moyen* », ce qui peut provoquer l'envie du « *premier état* »⁵¹.

Seyssel pense que les activités de ce qu'il appelle la « *marchandise* », voulant dire le commerce international, pourraient être développées pour enrichir un royaume qui pourrait donner « *la loi* » à toutes les « *puissances* » de la chrétienté et encore à « *plusieurs autres* »⁵².

* LE PEUPLE MENU.

C'est le troisième état, dont la « *vocation est principalement au labourage de la terre, aux arts mécaniques et autres ministères inférieurs* ». Il ne doit pas être « *en trop grande liberté, ni riche outre mesure, ni surtout exercité aux armes* ». Y a-t-il ici l'idée de « *classe dangereuse* » qui apparaîtra au XIX^e siècle ? Ce petit peuple - on parlera encore très longtemps plus tard de « *menu peuple* » - paraît visiblement redoutable aux yeux de notre auteur parce qu'il est très nombreux ; il est la « *multitude* » ; étant à « *l'infime et dernier degré* », il aspire à « *plus haut* » et pourrait se soulever contre les deux autres états ; la chose se serait produite, parfois, en certaines régions du royaume de France et aussi en « *plusieurs autres* ». En toute société, de même que dans le corps humain, il faut des « *membres inférieurs servant aux plus dignes et supérieurs* » ; il est indispensable que l'ensemble demeure en harmonie ; le « *popolo minuto* » ne se rebellera pas si ses « *libertés* » sont « *bien entretenues par la justice* » et s'il est « *moins foulé* » par l'impôt, défini comme une « *exaction de deniers* » ; le prince doit y veiller, dans son intérêt personnel, car

« *en surchargeant le peuple, il acquiert la haine et la malveillance d'icelui* » ; de surcroît, certains, las d'être persécutés, peuvent « *abandonner le pays* », « *grande perte* » s'ils sont nombreux, tandis que d'autres, découragés, délaisseront le travail de la terre pour devenir mendiants. Il importe donc de réduire les dépenses publiques, de réformer le régime fiscal en supprimant les « *abus, torts et violences* » des officiers de finance, qui, « *députés à cette exaction* », sont en nombre infini, s'enrichissant « *presque tous* », soit « *bien grandement* », soit « *moyennement* » du « *sang et de la substance du pauvre peuple* » ; celui-ci doit aussi être gardé de l'« *oppression* » et des « *pilleries* » des gens de guerre desquelles peuvent naître « *inimitié et haine mortelle entre la gendarmerie et le populaire* » ; ceci peut conduire le peuple à désirer la défaite des soldats du roi⁵³.

Poujol parle ici de « *mesures d'inspiration paternaliste* »⁵⁴ ; cette expression paraît malheureuse car il s'agit de simple justice et en même temps de bon sens. Certes on peut penser que Seyssel a lancé l'idée (le « *slogan* », dit encore Poujol) du roi « *père du peuple* » à propos de Louis XII, le monarque étant pour le « *peuple menu* » un recours et un défenseur⁵⁵ ce qui apparaît bien dans les passages qui viennent d'être cités.

Dans le même esprit, Seyssel dénonce encore, et avec vigueur, les « *grands abus qui se commettent à la foule du peuple* » en même temps qu'« *au dommage du Prince et de la chose publique* » à l'occasion des travaux de fortification des villes ; il souligne que les représentants du roi doivent

(Suite page 16)

49) Voir, par exemple : BEC Christian, *Machiavel, une vie, une œuvre, une époque*, Balland, 1985, pp. 46-49 et 87.

50) Poujol, op. cit., p. 40.

51) Poujol, op. cit., p. 13.

52) Poujol, op. cit., pp. 162-163.

53) Poujol, op. cit., pp. 163-165.

54) Poujol, op. cit., p. 40.

55) Poujol, op. cit., p. 141. Réunis en 1506, les États généraux ont, à l'unanimité, demandé à Louis XII d'agréer le titre de « *Père du peuple* ». (Darcy Maurice, *Louis XII, Les Œuvres Françaises*, 1935, p. 171).

(Suite de la page 15)

avoir « bon œil et grande adverteance » ; il ajoute que le roi lui-même doit « visiter ses pays, même des frontières » pour voir et entendre « comme l'on besogne en tels ouvrages, comme le peuple est gouverné et comme les officiers se conduisent » ; le monarque doit recevoir ceux de ses sujets « qui viennent à lui plaintifs », leur donnant « facile audience et prompt provision » ; c'est par sa présence qu'il « contente son peuple et acquiert trop plus l'amour et le cœur des hommes que quand on ne le voit que par écrit » ; il sera possible, en même temps, de « tenir en crainte » les officiers de « tous états et de toutes sortes » de même que les « capitaines... ayant charge de gens de guerre »⁵⁶.

Ces textes font penser à Louis XI écrivant dans son « Rosier des guerres » que le roi doit « penser

de l'état de son peuple et le visiter aussi souvent comme un bon jardinier fait son jardin »⁵⁷.

Les trois « états » décrits par Seyssel ne sont pas présentés comme immuables, nous l'avons dit, mais il faut le redire car ces conceptions sont sans doute très nouvelles, sur l'évolution présente et future de la société française. Point de castes mais la possibilité de passer d'un état à l'autre. Il appartient au roi d'anoblir, de renouveler une noblesse qui vient à décadence « tous les jours », parce qu'elle meurt en nombre à la guerre et parce qu'elle s'appauvrit, au point de ne plus pouvoir entretenir son état. Il est aussi nécessaire de donner « courage et espérance » au « moyen état », appelé à succéder à la noblesse en faisant « choses vertueuses ». Enfin, il faut donner à ceux de l'« état populaire et infime » l'espoir de parvenir au « moyen » et

« par le moyen monter encore au premier ». D'emblée, le « peuple menu » peut déjà occuper de petites charges dans la Justice, les Finances, l'armée et le petit commerce (la « marchandise menue »).

C'est l'espérance d'une élévation sociale qui fait, écrit Seyssel, que « chacun se contente de son état et n'a occasion de machiner contre les autres » ; il est possible de s'élever socialement « par bons moyens et licites » ; s'il en était autrement, « s'il n'y avait aucune espérance, ou qu'elle fut trop difficile », il pourrait y avoir soulèvement du troisième état contre les autres ; il n'en est rien, nous dit-il, bien au contraire : « ... la facilité y est telle qu'on voit tous les jours aucuns de l'état populaire monter par degrés jusqu'à celui de la noblesse, et au moyen état sans nombre »⁵⁸.

Seyssel nous a donné un tableau très complet de la France du début du XVI^e siècle, institution monarchique et société. Non sans avoir, et à plusieurs reprises, et aussi avec force, affirmé la nécessité de mettre fin, dans toute la mesure du possible, aux abus dont souffre le petit peuple, il estime pouvoir parler de l'« harmonie et convenance des états », chacun se tenant « en ses termes » (dans ses limites), vivant « en bon accord les uns avec les autres et surtout en obéissance du roi »⁵⁹. Il est « praticien et non théoricien de la politique, peignant l'État monarchique tel qu'il est et non tel qu'il devrait être », a écrit Poujol qui parle encore d'un « traité solidement ancré dans la réalité », au « ton anti-utopique »⁶⁰.

On ne sait si François I^{er} a lu la « Monarchie de France » ; en s'abandonnant, comme ses prédécesseurs, il est vrai, mais encore davantage qu'eux, au désastreux rêve italien, qui a fait de lui un vaincu et un captif⁶¹, il a montré qu'il ne souciait pas des conseils donnés : cette politique ruineuse interdisait de rendre moins dure la condition du petit peuple ; ensuite, la longue tragédie des guerres de religion, que certes nul ne pouvait prévoir, est venue marquer la suite du XVI^e siècle, au terme duquel le règne de Louis XII, dont nous a parlé Seyssel, pourra paraître comme une sorte d'âge d'or.

Charles-Antoine Cardot

56) Poujol, op. cit., pp. 168-169.

57) Louis XI, *Rosier des Guerres. Enseignements pour le Dauphin son fils*, Paris, Typographie Bernouard, 1925, p. 18.

58) Poujol, op. cit., pp. 124-127. Selon Madame Patricia Eichel-Lojkine, l'« idée fondamentale de la « Monarchie de France » est de concilier l'idée d'harmonie et de concorde sociales avec celle de mouvement, à la différence des représentations traditionnelles d'un système idéal figé ». Claude de Seyssel, *Écrire l'histoire, penser la politique en France à l'aube des temps modernes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 11.

59) Poujol, op. cit., p. 127.

60) Poujol, op. cit., p. 34.

61) « la folie des guerres d'Italie... coûta cher en hommes et beaucoup plus en argent... La monarchie elle-même faillit périr dans des aventures qui lui valurent tant de haine. Pour la première fois, la France sortit de ses frontières naturelles et le Français prit figure d'envahisseur » (Champion Pierre, *La Galerie des Rois. Histoire de France des origines à la mort de Henri IV*, Grasset, 1934, pp. 189-190).

62) « Les cahiers des États de Tours constituent un document unique... ils expriment le contentement et la gratitude de tout un peuple, ce qui est véritablement exceptionnel. Ce fut peut-être la seule fois, en dix siècles, que les Français se regardèrent unanimement satisfaits de leur gouvernement, du roi qui était paternel et bon » (Darcy, *Louis XII*, op. cit., p. 173).



Note de lecture **« Le Prince », de Percy Kemp**

Titulaire d'un doctorat de 3^{ème} cycle, ancien étudiant à Oxford, à l'université de Londres et la Sorbonne, Percy Kemp est né à Beyrouth en 1952, d'un père britannique et d'une mère libanaise.

Auteur de plusieurs essais et romans, il écrit en français.

Il vient de publier, aux éditions du seuil, *Le Prince*.

Percy Kemp a publié, au mois de février 2013, un traité satirique sur les princes qui nous gouvernent, dont le titre « *Le Prince* », repris à Machiavel, est accompagné de l'explication suivante : « *conseils adressés à nos gouvernants, aujourd'hui malmenés par les événements, sur les nouvelles façons d'exercer le pouvoir et le meilleur moyen de le conserver* ».

Ce livre, qui a été écrit cinquante ans après le fameux « *Prince* » de Machiavel, n'est pas une adaptation pour notre temps des conseils que Machiavel dispensait à Laurent de Médicis, ni sa philosophie, ni sa morale ne sont reprises par Kemp.

En effet, quand Machiavel a écrit son *Prince*, la vie politique pouvait se caractériser par la lenteur du rythme des événements, la relative simplicité des équilibres politiques : il n'en est plus de même aujourd'hui, et les conseils que celui-ci a pu donner à Laurent de Médicis sont devenus obsolètes, et fort éloignés des idées que Percy Kemp développe. Toutefois, jusqu'à la fin de la guerre froide, ce traité avait été utile et pouvait être considéré encore comme une sorte de manuel de gouvernement.

Les temps, les mœurs, le monde ont radicalement changé : les problèmes qui se posent aux gouvernants ne sont plus le rival ou l'ennemi traditionnel à affronter, mais la gestion des événements qui déferlent à la manière d'une tempête. En effet, il n'y a plus d'en-

mis séculaires, stables, identifiables et permanents. C'est cette gestion que Percy Kemp s'emploie à suggérer aux gouvernants, quels qu'ils soient.

La géopolitique a été totalement bouleversée, la mondialisation, l'explosion du terrorisme, l'informatisation, l'accélération et la démocratisation de l'information, la surpopulation, la disparition de la distinction ennemi/ami, font que les « princes » sont obligés de naviguer à vue. Le raz de marée quotidien des événements emporte « *toute pensée politique dans son tumulte* ». Kemp évoque les « *mille visages différents* » que possède maintenant l'ennemi mais, aussi, propose-t-il une nouvelle conception du pouvoir.

L'auteur souligne que si le Prince fut un stratège, donc « *joueur d'échecs* », il est devenu aujourd'hui un tacticien, « *joueur de dames* », manipulant des pions anonymes. La stratégie s'effaçant devant la tactique, la vision à long terme est remplacée par le pilotage à vue. Il constate qu'il n'existe plus de chefs providentiels, « *seulement des capitaines de pédalo* », qui s'efforcent de faire croire à leurs électeurs qu'ils peuvent tenir un cap.

Les ennemis aussi ont changé : aujourd'hui, il se confondent avec l'événement, lourd de danger pour le prince, car l'opinion publique le tient pour responsable de sa sécurité et de son bien-être. Kemp estime que la « *sénilité précoce* » qui frappent les forces des empires, c'est « *la nébuleuse foisonnante,*

luxuriante, envoûtante des événements ».

Percy Kemp propose des remèdes, mais qui ne sont cyniques que par l'usage qu'on peut en faire : renseignement, escompte, mystification, diversion, remèdes qu'il développe, non sans humour, montrant une vaste culture historique couvrant l'histoire depuis l'Antiquité. Il évoque, en effet, les rois de Sparte et des sages chinois...

Il va insister sur les principes de vie et de gouvernement et, en premier lieu, la connaissance et la maîtrise de soi : il est sans illusion sur les vertus de nos gouvernants et invite son lecteur à exercer d'abord « *son pouvoir princier sur lui-même* ». Et l'on voit « *que l'élégant Percy Kemp est peut-être plus socratique que machiavélique* »¹.

Ce court traité est brillant et satirique. La culture étendue de son auteur y ajoute un intérêt certain : si Kemp a écrit des romans d'espionnage très bien informés, il a de solides connaissances en géopolitique compte tenu de son expérience professionnelle, ce qui lui permet d'offrir à ses lecteurs un manuel de gouvernement tant personnel que politique.

Marie-Sophie Monet

1) Bruno de Cessole, in *Valeurs Actuelles* du 14 mars 2013, « *le prince joueur de dames* ».

Élections municipales de 2014 : la droite nationale se prépare... (suite de l'article paru dans le n° 134 de La Gazette Royale)

Les prochaines élections municipales françaises se dérouleront très probablement en mars 2014.

Comme nous le constatons dans notre livraison de janvier-février-mars 2013, les différents groupes de la droite nationale, issus des multiples scissions récentes et moins récentes, les déçus de l'orientation prise par le *Front National* sous la houlette de Marine Le Pen, semblent vouloir se regrouper dans le but d'obtenir un pourcentage de voix qui ne soit pas dérisoire. Que s'est-il passé depuis ?

Le 3 mai 2013, à Lyon, *Égalité & Réconciliation Rhône-Alpes*¹ organise une conférence à laquelle participent Albert Ali, écrivain musulman, et Alain Escada, président de l'*Institut Civitas*.

« Notre camarade Albert Ali, dont le courage et la pertinence ne sont plus à prouver, tiendra conjointement conférence avec Alain Escada, président de Civitas, le vendredi 3 mai à 19h à Lyon... Loin des idées convenues et fausses rencontres, les deux hommes mèneront une véritable discussion, rempart à la décadence morale, sociale, politique et spirituelle qui gangrène les civilisations »².

Ce 3 mai, Alain Escada définit, aussitôt, l'objectif politique de cette conférence³, qui durera quelques deux heures et vingt minutes :



« Merci d'abord à *Égalité & Réconciliation* de m'avoir transmis cette invitation. Si nous étions amenés, Albert Ali et moi, à voir la situation de façon strictement religieuse, il me semble que, en tant que bon musulman, il serait amené à souhaiter me convertir et, en tant que bon catholique, je serais amené à souhaiter parvenir à le convertir... Nous aurions donc une vision qui pourrait d'emblée sembler être antagoniste... Si j'ai accepté ce débat, c'est que j'y vois, avant tout, une opportunité politique⁴ de considérer comment nous pouvons être amenés, non pas, en ce qui me concerne, à élaborer un front de la foi, mais à considérer quelles sont les convergences qui peuvent nous amener à dénoncer les adversités communes⁴... »

Nous nous étions préalablement échangé quelques idées de thèmes desquels⁵ nous pourrions amorcer le débat. Donc, je vais en choisir un qui me tenait à cœur, c'est la famille socle de la société. Je pense que c'est un sujet qui, pour les uns comme pour les autres, nous tient nécessairement à cœur. Nous sommes tous, je pense, ici, attachés aux valeurs familiales⁶ et pourtant, aujourd'hui, ce sont ces valeurs familiales qui sont battues en brèche, qui sont combattues par le gouvernement... ».

Et Alain Escada de préciser sa pensée : « Lorsqu'un gouvernement prétend changer des traditions ancestrales⁴, communément admises comme le fait que le mariage, c'est l'union d'un homme et d'une femme, quand un gouvernement prétend que désormais tout peut se valoir et que on peut marier deux hommes et deux femmes, quand un gouvernement considère que ça n'est qu'un schéma comme un autre parmi une multitude qui doivent tous être mis sur le pied d'égalité, je pense que vraiment la société avance avec la tête en bas... ».

[Nous sommes au regret de devoir nous inscrire violemment en faux contre une telle affirmation : le mariage n'est pas « une tradition ancestrale », même si diverses « traditions » en ont fixé les règles dans le temps et dans l'espace !

Le mariage « est une institution dans laquelle un homme et une femme s'engagent en vue de la procréation et de l'éducation de leurs enfants... C'est la différence sexuée objective, et non l'orientation sexuelle subjective, qui fonde le mariage »⁷.

1) Pour une meilleure connaissance d'*Égalité & Réconciliation*, nous renvoyons à l'article que nous lui consacrons à la page 21 de cette livraison.

2) <http://egaliteetreconciliationrhonealpes.com>.

3) Source : <http://www.egaliteetreconciliation.fr/Conference-d-Albert-Ali-et-Alain-Escada-18263.html>.

4) Souligné par nos soins.

5) Nous avons conservé le langage utilisé.

6) Nous nous permettons de signaler que les « valeurs familiales » ne sont pas tout à fait identiques chez les catholiques et les musulmans, ne serait-ce que la mariage lui-même qui, dans l'islam, est un « contrat »... et tout autre chose dans le catholicisme, comme on le sait !

7) Cf. « Mariage pour tous : le roi est nu », in *La Gazette Royale*, n° 133, pp. 22-23.

Si la reproduction sexuée n'était qu'une « *tradition ancestrale* », on se demande bien comment elle se serait transmise à la plus grande partie du règne animale, du gorille au bigorneau !]

Au cours de la dernière partie de la conférence, Alain Escada aborde le plan d'enseignement souhaité par l'actuel ministre de l'Éducation nationale : « *Il faut dire que, par exemple, le ministre de l'Éducation actuel, Vincent Peillon, développe un plan d'enseignement, il veut imposer des cours de morale laïque dans toutes les écoles, mais surtout il est très clair, il dit bien que la laïcité doit être la religion de demain... et il dit aussi que le plan d'éducation nationale que je mets en place est la phase finale du plan de Robespierre*⁸... ».

[Là encore, nous nous permettrons quelques réflexions : Vincent Peillon est-il vraiment en rupture avec ses prédécesseurs ?

« *La France républicaine entretient un rapport singulier et passionné à son école... Ensuite, parce que dans sa forme républicaine, dès la Révolution française, avec Condorcet, c'est de l'école qu'elle a attendu la régénération de la nation, à la fois la démocratie et la justice... C'est grâce à l'école que la République a fait de ses enfants des républicains...*

*Ce fut une grande erreur de la part de l'ancien président de la République, Nicolas Sarkozy, de n'avoir pas compris ce lien charnel et profond entre la République et son école... Pour la gauche, c'est une évidence. Mais la droite républicaine partage ce patrimoine*⁹. « *Depuis plus d'un siècle* », *rappelait ainsi le président Jacques Chirac qui connaissait, lui, cette histoire*⁹, « *la République et l'école se sont construites l'une avec l'autre. L'école a été le rêve de la République. Et elle reste sans aucun doute la plus belle de ses réussites* »... *En conduisant la refondation républicaine de l'école, nous voulons renouer avec cette identité républicaine de la France* »¹⁰.]

Le 11 mai 2013, le *Renouveau Français* organise le *V^e Congrès Nationaliste*, sur le thème « *Défendre la famille, socle de la nation* ». Il ne semble pas qu'un compte-rendu en ait été publié.

Parmi les intervenants annoncés¹¹, nous avons relevé :

- * Jérôme Bourbon, directeur de *Rivarol*¹²,
- * Alain Escada, président de *Civitas*,
- * Roger Holeindre, président du *Cercle national des combattants*¹³,
- * Carl Lang, président du *Parti de la France*,
- * Jean-Pierre Maugendre, *Renaissance catholique*, ...

Parmi les mouvements dont la présence était prévue, nous avons noté :

- * *Le Groupe Union Défense (GUD)*, créé en décembre 1968 à Paris par d'anciens militants d'Occident,
- * *Les Jeunesses nationalistes*, mouvement aujourd'hui dissous,
- * *L'Œuvre française*, mouvement également récemment dissous...

Parmi les publications annoncées, il faut mentionner :

- * *Contre-info.com*, « *L'information alternative* »,
- * *L'Héritage*, émanation du *Renouveau français*,
- * *Présent*,
- * *Rivarol/Écrits de Paris*,
- * *Synthèse nationale*¹⁴.

Parmi les stands prévus, nous avons relevé celui du *Crépuscule des dieux (vêtements)*, dont le catalogue propose,

(Suite page 20)

8) Auquel, Alain Soral, fondateur d'Égalité & Réconciliation, voue un véritable culte ! Alain Escada ne doit pas le savoir !

9) Souligné par nos soins.

10) Peillon Vincent, *Refondons l'école*, Éditions du Seuil, 2013, pp. 10-11.

11) Source : <http://congre-nationaliste.fr>.

12) Dans l'éditorial de *Rivarol* du 2 août 2013, Jérôme Bourbon prend la défense des mouvements récemment interdits par le gouvernement, ce qui lui permet de revenir à ses vieilles obsessions : « *Plus les années passent, plus le champ des libertés se restreint. Nos plus jeunes lecteurs ignorent sans doute qu'au début des années 1980 l'on pouvait trouver sans difficulté à la FNAC Mémoire en défense de Robert Faurisson et qu'à la fin de cette même décennie l'on pouvait encore se procurer en librairie les Annales d'histoire révisionnistes. Par ailleurs, dans la même livraison (pages 8 et 9), il recueille les propos de Mgr Williamson, sous le titre : « Mgr Williamson : « Mgr Fellay est un traître »* ». Là encore, c'est l'occasion d'aborder les phobies habituelles.

13) Cf. « *Le fou rire des Cosaques* », in *La Gazette Royale*, n° 135, pp. 16-17.

14) Le site d'information et la revue « *nationaliste et identitaire* » *Synthèse nationale* sont animés, depuis 2006, par Roland Hélie, qui, depuis 2011, est le Secrétaire général de l'*Union de la Droite Nationale (UDN)* qui rassemble la *NDP*, le *Parti de la France* et le *MNR*.

(Suite de la page 19)

entre autres, une sorte de blouson avec, dans le dos, la délicate inscription : « *Fuck your face* »¹⁵.

Quelques « auteurs » avaient, également, annoncé leur participation. Nous avons relevé :

* Laurent Glauzy, membre du *Collectif Contre-révolutionnaire*¹⁶ et auteur, entre autres, de : *Extra-terrestres, les messagers du New-Age*, sous-titré *Du mystère des crop circles au mind control : quand la CIA et l'ufologie préparent un nouvel armement* et *Illuminati : de l'industrie rock à Walt Disney, les arcanes du satanisme* ;

* Alain Pascal, auteur d'ouvrages généralement considérés comme des réquisitoires implacables contre la Franc-Maçonnerie et les différents ésotérismes ; en fait, c'est un admirateur de Julius Évola et de René Guénon et ce qu'il reproche à la Franc-Maçonnerie, c'est d'avoir trahi la « véritable initiation »¹⁷ ;

* Hervé Ryssen, qui, après avoir fait partie de l'*Organisation communiste libertaire*, a rejoint le *Front National* et milité au *GUD* ; condamné plusieurs fois pour des propos ou écrits antisémites, il est l'auteur d'ouvrages, en général orientés vers le « problème juif », dont il semble obsédé¹⁸...

Le 12 mai 2013, « *c'est près d'un millier de militants nationaux et nationalistes qui a répondu présent, place de la Madeleine, à l'appel des mouvements 3^e Voie, Nouvelle Droite Populaire, Europe Identité, France nationaliste, Réseau identitaire, MNR, et bien d'autres pour manifester contre le mondialisme* »¹⁹ et... célébrer Jeanne d'Arc.

Se succèdent à la tribune : Hervé Van Laethem, dirigeant du mouvement belge *Nation*, Roland Hélie, Richard Roudier, animateur du *Réseau identitaire* et président de la *Ligue du Midi*, et Serge Ayoub, porte-parole de 3^e Voie et « *principal organisateur de cette belle et grande manifestation de la France française* »¹⁹.

« *Et comme chez nous ça se termine toujours par une fête, c'est dans une ambiance de franche camaraderie que plusieurs centaines de jeunes nationalistes (et de moins jeunes) se sont retrouvés dimanche après-midi pour assister à un concert donné par nos amis italiens du groupe Drizzartorti, venu spécialement de Rome, et par notre Cher Dr Merlin*²⁰... *et au diable les Femem*²¹ ! »¹⁹.

Le 26 mai 2013, l'*Institut Civitas* organise une manifestation sur le thème « *Ennemis du mariage de la famille et de la France Du balai !* ». « *Le 26 mai, pas seulement contre la loi Taubira. Le 26 mai, il s'agira de manifester, une fois de plus, pour défendre le mariage, la famille et la France catholique* »²².

« *Soutenue par plusieurs mouvements nationalistes dont la NDP* »²², elle rassemble plusieurs milliers de personnes selon les organisateurs. Dans le cortège, on reconnaît « *Carl Lang, Président du Parti de la France, et Roland Hélie, directeur de Synthèse nationale et membre du Bureau national de la Nouvelle Droite Populaire* »²³.

Le 22 juin 2013, le *Collectif pour la défense des libertés publiques* est lancé par Richard Roudier, président du *Réseau Identités*, Roland Hélie, directeur de *Synthèse nationale* et l'écrivain Éric Miné²⁴. Guillaume Faye et Christian Vanneste, ancien député, ont apporté leur soutien.

Gageons que la rentrée verra bien d'autres initiatives...

Louis Brékilien

15) Cf. : <http://www.lecrepusculedesdieux.com>.

16) Fondé en mars 2013 par Johan Livernette, *Le Collectif Contre-révolutionnaire* « est composé de catholiques traditionalistes français... ». Louis-Hubert Rémy en fait également partie.. (Source : <http://lacontrerevolution.wordpress.com>).

17) « *Les Initiés, tout au moins ceux qui sont encore dignes de ce nom, comprendront que notre démarche, même si elle semble parfois agressive, ne leur est pas foncièrement hostile. Elle vise surtout à réhabiliter la tradition, ou les traditions, ou pour être plus précis encore, particulièrement l'une d'entre elles* ». In *La trahison des initiés*, par Alain Pascal, Éditions de l'Encre, 1996, p. 7.

« *L'initiation est méfiance à la masse, à l'homme profane, sujets favoris de l'irrationnel. Seul l'initié, mort au vulgaire, acquiert la maîtrise de soi... Toute l'action maçonnique est le contraire de cette initiation... La Franc-Maçonnerie a trahi l'initiation* ». In *La trahison des initiés*, par Alain Pascal, Éditions de l'Encre, 1996, p. 260.

18) Citons : *Psychanalyse du Judaïsme, Le fanatisme juif, La mafia juive, Le miroir du judaïsme, Histoire de l'antisémitisme, Comprendre le Judaïsme...* Sur son blog (<http://herverysen.over-blog.com>), cette publicité : « *Le Projet Juif expliqué aux nuls - Lisez Hervé Ryssen* ».

19) Source : <http://ndp-infos.over-blog.com>.

20) Ancien du *GRECE* et du *Front National*, le « Docteur Merlin » est un chanteur au répertoire particulièrement antichrétien. Ses chansons peuvent être écoutées sur *YouTube*.

21) Qui ne blasphème probablement pas plus que le « Docteur Merlin » !

22) Source : <http://www.civitas-institut.com>.

23) Source : <http://synthesenationale.hautetfort.com/index-11.html>.

24) Éric Miné est l'auteur de *Le Garçon de Vientiane* qui conte la « *passion fulgurante* » de Pierre avec Laum, un jeune homme laotien, « *Une révélation libératoire jouissive ; une fusion explosive et charnelle* » (Soukha Éditions, 2011).

Brève étude sur Égalité & Réconciliation et son fondateur

Égalité & Réconciliation est une association politique « *trans-courants* », créée en 2007 par Alain Soral, qui se réclame de la « *gauche du travail et de la droite des valeurs* ». Sa « *charte* » précise : « *C'est l'union sacrée de la gauche du travail de la lutte des classes et de la droite de la tradition contre l'idéologie du monde marchand* » et « *Les valeurs communes véhiculées par les religions qui hier ont pu se combattre, doivent aujourd'hui rassembler des populations que le système veut diviser pour mieux les dominer* »¹.

De son vrai nom, Alain Bonnet de Soral, le fondateur d'*Égalité & Réconciliation* naît en 1958. Un moment présentateur de télévision et acteur de cinéma, il fréquente l'intelligentsia parisienne, il rejoint le *Front National* en 2005 et le quitte en 2009. Il est l'auteur du discours que Jean-Marie Le Pen prononce à Valmy le 20 septembre 2006 : « *Ce discours a été prononcé par Jean-Marie Le Pen en ouverture de la campagne présidentielle de 2007. Sous l'impulsion d'Alain Soral, qui en est la principale plume, et qui a rejoint son équipe de campagne quelques mois auparavant, celui-ci utilise le symbole de la bataille de Valmy, où l'armée du peuple français a défait les armées coalisées des Empires Prusse [sic] et Autrichien, au cri de « Vive la nation ! », afin de tendre la main aux français [sic] de toutes origines. Une déclaration de réconciliation nationale, qui est en quelque sorte un prémisses à Égalité et Réconciliation. Malgré notre rupture avec le Front National (où cette ligne est minoritaire), nous restons très attachés à ce discours, qui a été la source de beaucoup d'espoir pour nombre d'entre nous* »².

Quelques extraits de ce discours :

« *Françaises, Français, Si je m'adresse à vous aujourd'hui du moulin de Valmy, lieu symbolique où notre patrie en danger fut sauvée jadis, c'est que la France est une nouvelle fois à un tournant de son histoire...*

... *Certains me diront que Valmy n'est qu'un symbole. À ces incroyables, je réponds que les peuples ont besoin de symboles afin de rassembler les familles qui les composent, et leur permettre de communier dans le même idéal social. Valmy, dernière victoire de la Monarchie [sic], première victoire de la République. D'autres encore me diront que Valmy fut une fausse bataille. À ces sceptiques, je réponds que si Valmy fut, c'est vrai, une simple canonnade qui suffit à mettre nos ennemis d'alors en déroute, elle fut une vraie victoire, ... Et que Valmy nous permit d'emporter la victoire décisive sans coup férir, voilà précisément ce dont je me réjouis !*

... *N'est-ce pas exactement ce que nous nous efforçons d'accomplir avec le Front National ? ... N'est-ce pas précisément l'honneur, la dignité, et la fierté de nos militants et de nos électeurs, dignes héritiers des combattants de 1792 !*

... *Alors, à ceux qui osent nous contester ce lieu, ... je rappellerai que les soldats qui vainquirent ici à Valmy le firent au cri de " vive la Nation ! ". Oui, c'est ce même cri que nous poussons - nous et nous seuls - depuis trente ans, au mieux dans le silence, mais le plus souvent sous les quolibets. Qui, d'eux ou de nous, peut prétendre incarner l'esprit de Valmy ? Qui d'autres que nous ? !*

... *Je sais aussi que certains de nos vieux compagnons s'étonnent de ce choix... À ceux-là je veux rappeler amicalement que si j'ai choisi Valmy, c'est qu'à travers ces diverses épopées, je crois à la continuité de la grandeur de notre peuple. De Gergovie à la Résistance en passant par la monarchie capétienne et l'épopée napoléonienne, je prends tout ! Oui, tout ! Car toutes ces actions héroïques, novatrices, audacieuses, participent du génie de notre pays... »².*

Alain Soral, fervent admirateur de Robespierre, a fait partie des « *personnalités* » qui ont, il y a peu, appelé, par pétition, à la réalisation d'un musée à la mémoire du révolutionnaire à Arras.

L'article, mis en ligne sur le site d'*Égalité & Réconciliation* le 5 septembre 2012, est particulièrement édifiant quant à cette admiration :

« *Maximilien de Robespierre réside depuis maintenant plus de deux cents ans sous la grande coupole des mal-aimés de l'histoire de France...*

... *Pour finir sur cette précision concernant la Terreur, citons Eric Hobsbawm³, qui n'est ni partisan ni monomaniaque : « Pour le Français moyen qui vécut derrière le rideau de la Terreur, celle-ci n'était ni pathologique, ni apocalyptique, mais d'abord et avant tout la seule façon de protéger son pays. C'est ce que fit la république des Jacobins et son œuvre fut surhumaine. » »⁴. Reynald Secher, qu'en pensez-vous ?*

Et, Maxime Le Nagard, l'auteur de ce morceau de bravoure, de terminer par une citation de Jean Ferrat : « *Cet*

(Suite page 22)

1) Source : <http://egaliteetreconciliation.fr>.

2) Source : <http://egaliteetreconciliation.fr/Discours-de-Valmy-2974.html>.

3) Eric Hobsbawm (1917-2012), historien britannique qui, en 1956, justifie l'intervention soviétique en Hongrie !

4) Source : <http://www.egaliteetreconciliation.fr/Robespierre-L-enfant-vertueux-d-Arras-13650.html>.

(Suite de la page 21)

air de liberté au-delà des frontières, ces peuples étrangers qui donnaient le vertige, dont vous usurpez aujourd'hui le prestige, elle répond toujours du nom de Robespierre, ma France ».

Mais Alain Soral n'est pas seulement le fondateur d'*Égalité & Réconciliation*, il est aussi « écrivain » !

À son actif, nous avons relevé sept essais et trois romans. Il est, également, l'auteur de deux films de court métrage : *Chouabadaballet, une dispute amoureuse entre deux essuie-glaces* (1990), *Les Rameurs, misère affective et culture physique à Carrière-sur-Seine* (1993) et d'un film de long métrage : *Confession d'un dragueur* (2001).

Nous avons entre les mains *Misère du désir*⁵, « essai » édité une première fois en 2004 et réédité, tout récemment, en octobre 2012.

Cet ouvrage lui a été commandé par son éditeur, « *Sans doute parce que j'avais par le passé, dans un autre livre, avant mon mariage à l'église, revendiqué sept cents conquêtes* »⁶. Cependant, « *contrairement aux apparences, ce livre n'est pas un essai mais un roman, moderne, d'avant-garde, un pur délire sorti de ma tête à ne juger que sur son style* »⁷. Allez comprendre...

Toujours est-il qu'en huit chapitres, M. Soral nous conte ses galipettes (prétendues ou réelles ?) pour, sans doute, nous faire partager ses fantasmes...

Très sincèrement, du moins d'après ce que l'on en a su par la presse, DSK fait figure d'enfant de chœur auprès de lui ! N'avons-nous pas droit, non seulement à la description de prouesses à faire pâlir d'envie un Casanova, mais aussi au récit de ses diverses expériences : homosexualité⁸, « amours plurielles »⁹, zoophilie (avec un petit yorkshire, s'il vous plaît !)¹⁰ ?

Le tout dans un langage de corps de garde qui ferait rougir un légionnaire et qui ne peut être repris ici...

Notre auteur peut bien, dans le dernier chapitre, récapituler « *toutes les bonnes raisons de ne pas coucher, sauf avec ma femme, plus deux ou trois que j'avais oubliées* »¹¹, il ne nous convainc absolument pas de la nécessité qu'il avait d'étaler ses turpitudes sur la place publique. Nous n'avons jamais entendu dire qu'un Charles de Foucauld, certainement bien en-deçà de lui quant aux turpitudes, ait fait quelque chose de semblable après sa conversion !

Nous laisserons, par ailleurs, à M. Soral la responsabilité des ses considérations sur les prêtres et les religieuses : « *Si pour les bonnes sœurs le vœu de chasteté signifie se garder pure pour Jésus, pour les prêtres qui font vœu de célibat, on reste pur en se gardant des femmes (d'où ce goût des petits garçons)* »¹².

Depuis 1996, Alain Soral est édité aux « Éditions Blanche - Hugo & Cie » dont nous avons eu la curiosité de consulter le catalogue¹³.

Cette maison d'édition se présente ainsi : « *Blanche est l'éditeur phare en matière de littérature érotique. Depuis plus de 15 ans, les éditions Blanche et leur créateur Franck Spengler publient romans érotiques, guides sexo...* ».

Nous avons relevé quelques ouvrages :

* *Guide pratique du couple gay*, par Erwan Chuberre-Saunier. « ... répond de manière claire et simple à toutes les questions que l'on se pose que l'on soit homosexuel ou hétérosexuel... »,

* *La Nonne*. « ... Ce roman raconte la découverte de la sexualité par deux jeunes couventines, Agnès et Martine, initiées par une mère supérieure nymphomane et un abbé vicieux... »,

* *Je parle anglais comme une cochonne*, par John Thomas. « ... aborde toute la grammaire anglaise du point de vue sexuel... »,

* *Les Délices du démon*, par Marco Nizzoli et Federico Amico. « ... album de bande dessinée... jamais vulgaire... »...

Est-il bien nécessaire de conclure ?

Louis Brékilien

5) Soral Alain, *Misères du désir fiction*, Éditions Blanche, 2012.

6) Soral Alain, op. cit., p. 8.

7) Soral Alain, op. cit., p. 11.

8) Soral Alain, op. cit., pp. 182-183.

9) Soral Alain, op. cit., pp. 190-191 et 195.

10) Soral Alain, op. cit., pp. 46-48.

11) Soral Alain, op. cit., p. 201.

12) Soral Alain, op. cit., p. 71.

13) <http://www.hugoetcie.fr/Editions-Blanche>.

Nouveaux cercles en formation au sein de l'UCLF

Nous donnons, ci-dessous, la liste des cercles en cours de formation et celle des provinces qui ont un correspondant de l'UCLF. Ces listes s'ajoutent, bien évidemment à celle que l'on peut consulter sur <http://www.uclf.org>.

- * **Alsace** : Cercle Saint-Materne 13, chemin de Klettenberg 68100 Mulhouse - Tél. : 06 01 85 20 32
@ : cercle.stmaterne@gmail.com
- * **Comtat Venaissin** : Cercle Armand de Pontmartin 295, chemin de Saint-Jean 84330 Le Barroux
Philippe de Lacvivier - Tél. : 06 48 20 79 07 - @ : philippe.de-lacvivier@etu.univ-tlse2.fr
- * **Flandres - Artois** : Cercle Louis XIV 2, square de l'Argillière, Résidence André Gide, App. n°9 59000 Lille
Tél. : 09 81 36 73 70 - @ : gdevillenoisy@bbox.fr
Blogue : <http://royalistenordouest.wix.com/royaliste-nord-ouest>
- * **Languedoc - Comté de Toulouse** : Cercle Joseph de Villèle 9, rue Lakanal 31000 Toulouse
Tél. : 06 12 39 04 76 - @ : contact@aditrad.com
- * **Limousin** : Cercle du Limousin La Grange 19800 Sarran
Jean-Pierre Goes - Tél. : 05 55 29 92 87/06 85 44 65 52 - @ : goesdelachouannerie@orange.fr
- * **Nivernais** : Cercle du Nivernais Chanteloup 58200 Cosne-Cours-sur-Loire
Ravand Saclier de La Bâtie - @ : ravandsaclier@yahoo.fr
- * **Normandie** :
 - Alençon : Bernard Hénot - @ : sylvia.7@live.com
 - Caen : Michel Hébert - michel.hbert@yahoo.fr
- * **Périgord** : André Lacombe - @ : lacombe_andr@yahoo.fr
- * **Poitou** : Mathieu Brunet - @ : brunetmathieu86@yahoo.fr
- * **Provence** : Cercle Maréchal de Tessé 605, chemin de l'Evescat 83500 La Seyne-sur-mer
Jean-Charles Albigès - Tél. : 09 61 04 86 46/06 77 83 75 51 - @ : jc.albiges83mail.com
blogue : <http://legitimiste-var.blogspot.fr>
- * **Touraine** : Georges Moreau - @ : georgesmoreau37@yahoo.fr

Livres reçus

- *Louis XIV avril 1696 Ordre royal et militaire de Saint-Louis.*
- *Quelques lettres de Louis XIV et des princes de sa famille 1688-1713.*
- *Le secret de la chevalerie*, par Victor-Émile Michelet.
- *Les victimes de Quiberon*, d'après le manuscrit du général Lemoine.
- *Génie de la Monarchie*, par Alexandre Weill.
- *Première interrogatoire de Louis XVI au château des Tuileries.*
- *Lettre secrète et curieuse de Marie-Antoinette à Bouillé.*
- *Ordre des cérémonies observées aux funérailles & service de feu Madame à S. Denys en France.*

Lacour Éditeur, 23, bd Amiral Courbet 30000 Nîmes

Sites Internet : www.editions-lacour.com - www.editions-lacour.fr.

101^e Pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray en Bretagne

Samedi 28 et dimanche 29 septembre 2013

Carnet du Jour

" Information non disponible "

Sommaire

<i>La croix abattue...</i>	<i>p 1</i>
<i>Ils nous ont quittés</i>	<i>p 2</i>
<i>Le combat légitimiste</i>	<i>p 2</i>
<i>Pouvoir et société, selon Claude de Seyssel</i>	<i>p 7</i>
<i>Note de lecture « Le Prince », de Percy Kemp</i>	<i>p 17</i>
<i>Élections municipales de 2014</i>	<i>p 18</i>
<i>Brève étude sur Égalité & Réconciliation et son fondateur</i>	<i>p 21</i>
<i>Nouveaux cercles en formation au sein de l'UCLF</i>	<i>p 23</i>
<i>Livres reçus</i>	<i>p 23</i>
<i>101^{ème} Pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray</i>	<i>p 23</i>
<i>Carnet du Jour</i>	<i>p 24</i>

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,
Dominique Coudé
Pont Gwenn
22420 Plouaret
Tél. : 02.96.38.89.26

Abonnement normal.....15,00 €
Abonnement électronique ...10,00 €
Abonnement étranger17,00 €
Abonnement de soutien 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M



Union des Cercles légitimistes de France

Président : Pierre Bodin
144, rue des professeurs Pellé 35700 Rennes
Tél. : 09 71 31 10 40 - Courriel : uclf@orange.fr

Vice-président : Dominique Coudé
Pont Gwenn 22420 Plouaret
Tél. : 02 96 38 89 26 - Courriel : uclf@sfr.fr

La Gazette Royale

Directeur de la publication : Dominique Coudé - Courriel : uclf@sfr.fr